Commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

17 MARS 2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 17 MARS 2026 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement) 4

1.1 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, intitulée «Implication de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la Journée de la Francophonie et la promotion de l'usage de la langue française» 4

1.2 Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Statut d'artiste européen» 6

1.3 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «État d'avancement de la création de l'agence unique pour l'action culturelle internationale» 8

1.4 Question de M. Maxime Daye, intitulée «Obtention du label du patrimoine européen du Domaine de Mariemont» 11

1.5 Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Mutation du phénomène sectaire à l'ère numérique et exposition accrue de la jeunesse» 13

1.6 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Manifestation nationale du 12 mars et impact des réformes sur les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles» 15

1.7 Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Soutien des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à la hausse des prix de l'énergie» 17

1.8 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Impact d'une potentielle crise énergétique sur les opérateurs culturels» 17

1.9 Question de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Reconnaissance du Centre Jean Gol».....21

1.10 Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Valorisation des belgicismes et de la diversité linguistique en Fédération Wallonie-Bruxelles».....24

1.11 Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Stratégie de mise en avant des collections publiques» 26

1.12 Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Levier financier de la "Tombola du patrimoine" de la Loterie nationale au bénéfice de la Fédération Wallonie-Bruxelles» 30

1.13 Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Nouveau service numérique “Dcouvr”» 32

1.14 Question de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Bilan des René du cinéma et situation du cinéma belge francophone» 33

1.15 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «René du cinéma» 33

1.16 Question de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Mise en péril du projet “Art au centre” à Liège qui introduit de l’art contemporain dans des vitrines commerciales vides» 39

1.17 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «État d’avancement du chantier de simplification administrative dans le secteur culturel» 41

1.18 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «État d’avancement de la révision du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle» 43

1.19 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «État d’avancement de la modification du décret du 16 mai 2024 relatif au soutien à la diffusion des productions artistiques en Communauté française» 44

1.20 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Rénovation de l’Académie et du Cercle des Beaux-Arts à Verviers: état d’avancement» 46

1.21 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Plan d’action relatif au bien-être des travailleurs et travailleuses du secteur culturel» 48

1.22 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Situation sociale et gouvernance au sein de l’ASBL UP – Circus & Performing Arts» 50

1.23 Question de M. Bruno Lefèbvre, intitulée «Centres d’archives liés à des partis politiques soumis au décret-programme» 53

1.24 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Rémunération des artistes et conditions de travail dans le secteur culturel» 54

1.25 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Suivi sur la question des pratiques de lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles» 56

1.26 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Intelligence artificielle et secteur culturel: où en est la stratégie de la Fédération Wallonie-Bruxelles?» 59

2 Ordre des travaux 61

Présidence de M. Guillaume Soupart, vice-président.

– L'heure des questions et interpellations commence à 10h10.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, intitulée «Implication de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la Journée de la Francophonie et la promotion de l'usage de la langue française»

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – D'après un récent rapport réalisé l'année dernière au Grand-Duché de Luxembourg, la langue française se porte mal. Ce rapport met en évidence un recul de l'usage de notre langue dans plusieurs domaines, notamment l'éducation, les administrations, les médias et la culture. En effet, au Grand-Duché de Luxembourg, s'inscrire dans un parcours académique francophone serait désormais perçu comme une perte d'opportunités, voire une perte de chances.

À Bruxelles, le déclin de l'usage de la langue française est également perceptible. Avec son statut de capitale européenne et de ville de sièges internationaux, l'érosion du français y apparaît plus marquée qu'ailleurs et devient de plus en plus visible dans l'espace public.

Plus largement, si le français est aujourd'hui parlé par plusieurs centaines de millions de locuteurs à travers le monde, son usage recule de manière progressive, mais constante, dans de nombreux domaines, qu'il s'agisse de l'enseignement, de la recherche, de l'économie ou de la diplomatie. Bien que le français conserve encore un statut de langue officielle ou de travail dans plusieurs organisations internationales, sa place effective dans les pratiques quotidiennes et institutionnelles apparaît de plus en plus fragilisée. Dans ce contexte préoccupant, la Journée internationale de la Francophonie, célébrée chaque année le 20 mars, est un moment privilégié pour attirer l'attention sur la place du français et sur les défis liés à son usage, à sa transmission et à son rayonnement dans le monde.

Madame la Ministre-Présidente, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles prend-elle part cette année à l'organisation des festivités de la Journée internationale de la Francophonie? Quelles sont les principales orientations de l'événement? Quelles activités spécifiques sont-elles organisées à l'occasion de cette journée en Wallonie et à Bruxelles pour valoriser la langue française? Quelles sont les thématiques mises à l'honneur cette année à l'occasion de la Journée

internationale de la Francophonie ? Le gouvernement soutient-il des activités organisées à l'étranger?

Comment coordonnez-vous vos actions avec les institutions internationales francophones, telles que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ou d'autres réseaux francophones à vocation éducative et culturelle? De manière générale, existe-t-il des mesures pour lutter contre le recul de la langue française et en promouvoir l'usage dans notre pays, en particulier à Bruxelles, capitale belge et européenne?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, votre question m'offre l'opportunité de rappeler toute l'attention que la Fédération Wallonie-Bruxelles porte à la Journée internationale de la Francophonie. Depuis près de 35 ans, la Fédération Wallonie-Bruxelles, par l'intermédiaire de Wallonie-Bruxelles International (WBI), célèbre chaque année cette journée en collaboration avec la représentation de l'OIF auprès de l'Union européenne.

Une soirée gratuite sur réservation sera organisée par WBI, ce soir, au Théâtre Varia. Cette soirée, intitulée «*Vibrations francophones – Voix en partage*», mettra à l'honneur le slam et le rap avec une représentation de Lisette Lombé, poétesse nationale; un spectacle de Z&T, un jeune duo féminin à la croisée du slam et du rap composé de Zouz et T.A, ainsi qu'un concert d'Elea, jeune artiste finaliste du concours de rap «*Playground*» organisé par la chaîne Tarmac de la RTBF. L'événement se veut ouvert au grand public, toutes générations confondues, et a pour objectif de valoriser la langue française, tout en sensibilisant le public aux valeurs de la francophonie et à l'implication de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de la francophonie internationale.

La langue française sera également mise à l'honneur du 14 au 22 mars dans le cadre de l'opération «La langue française en fête», opération de promotion du français pour le grand public organisée chaque année à l'initiative du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. De nombreuses activités autour du slogan «Dis-moi dix mots d'un monde à venir» seront proposées en Wallonie et à Bruxelles: ateliers d'écriture, concours, spectacles, lectures de contes, sur le thème de la science-fiction.

Par des actions de WBI, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient également de nombreux événements à l'étranger lors de la célébration de la Journée internationale de la Francophonie du 20 mars, notamment en promouvant la projection de films belges francophones. Organisées par le réseau WBI à l'étranger, par les ambassades de Belgique ou encore par ses opérateurs, ces activités dépassent largement les frontières des pays membres de la Francophonie. Des bandes dessinées, des livres d'auteurs et autrices belges francophones ou des objets imprimés

sont envoyés dans plus de quarante pays pour assurer la visibilité de la Wallonie et de Bruxelles lors de ces activités.

Le thème officiel retenu cette année par l'OIF pour la Journée internationale de la Francophonie est «Génération Paix? Contributions de la jeunesse pour un monde plus apaisé». Un kit de communication, créé par l'OIF, est largement diffusé à l'étranger pour sensibiliser le plus grand nombre aux rôles, aux priorités et aux valeurs de la Francophonie.

WBI veille plus largement à contribuer à la valorisation du français sur la scène internationale, que ce soit en matière d'enseignement du français, entre autres par son soutien à la Fédération internationale des professeurs de français, ou dans le suivi de l'entente signée en juillet 2024 entre la Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts et la Fédération Wallonie-Bruxelles, et l'implication d'auteurs ou d'experts dans des activités programmées par la Cité.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente, pour votre réponse, essentiellement orientée sur les actions déployées dans le cadre de la Journée internationale de la Francophonie, moment important pour mettre en valeur notre langue commune. Néanmoins, je tenais à insister une nouvelle fois sur la situation préoccupante de l'érosion de notre langue dans l'espace public en Fédération Wallonie-Bruxelles, particulièrement à Bruxelles. Nous devons renforcer notre vigilance, car, dans certains cas, il semble presque nécessaire de s'excuser d'employer notre langue française.

La fragilisation de la langue française est patente. Pour prendre un exemple, les publicités, et notamment les affiches, du Botanique, institution directement liée à la Fédération Wallonie-Bruxelles, se font maintenant quasiment exclusivement en anglais. Un autre phénomène, qui dépasse le cadre bruxellois, mais qui s'installe dans l'espace francophone, est l'emploi malheureux de l'anglais à l'Eurovision, alors que, cette année, les langues nationales sont de retour dans les chansons.

Malheureusement, l'emploi de la langue française n'est pas une évidence, nous devons rester extrêmement vigilants afin de maintenir son usage dans les différents espaces. Le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles est important, je ne manquerai pas de vous interroger à nouveau sur cette question, qui est au cœur même de l'existence et de la justification de notre institution.

1.2 Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Statut d'artiste européen»

M. Grégory Chintinne (MR). – Si le statut d'artiste européen n'est pas encore une réalité juridique, l'Union européenne travaille à structurer les conditions de travail et de protection sociale des artistes et professionnels de la culture depuis 2023. À ce propos, le Parlement européen a adopté, le 21 novembre 2023, une résolution demandant la création d'un cadre européen pour la situation sociale et

professionnelle des artistes. Il vise à lutter contre la précarité, à harmoniser les protections sociales et à garantir des conditions de travail décentes dans tous les États membres. En mars 2024, la Commission européenne a exposé un plan qui pourrait déboucher sur un cadre européen commun.

Si la dimension sociale du statut d'artiste relève principalement du pouvoir fédéral, notre Fédération peut toutefois s'exprimer en représentant les intérêts culturels francophones au niveau européen. Madame la Ministre-Présidente, de quelle manière notre Fédération agit-elle face au processus européen en cours? Son avis a-t-il été sollicité? Contribuez-vous aux travaux européens concernant l'amélioration des conditions de travail des artistes? Vous employez-vous à établir un dispositif d'information destiné au secteur culturel afin de garantir que les artistes et opérateurs issus du territoire de notre Fédération puissent anticiper les nouveautés législatives européennes qui pourraient concerner leurs professions et les droits de celles-ci?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La Fédération Wallonie-Bruxelles participe activement à un processus européen relatif au statut et aux conditions de travail des artistes. Cette ambition est explicitée dans la Note de politique internationale (NPI) 2024-2029, dans laquelle la Fédération Wallonie-Bruxelles réaffirme son engagement à contribuer à l'évolution du projet européen et à défendre les intérêts du secteur culturel, en s'appuyant sur sa Délégation générale Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne.

Notre Déclaration de politique communautaire (DPC) procède de la même logique, en engageant le gouvernement à soutenir l'élaboration du nouveau statut des artistes en cohérence avec l'action menée par le pouvoir fédéral. Pour rappel, dans le cadre de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne, la Fédération Wallonie-Bruxelles a organisé, le 16 mai 2024 à Bruxelles, un séminaire européen consacré aux conditions de travail des artistes. Cet événement a permis de présenter l'état des négociations européennes concernant un cadre commun pour les secteurs culturel et créatif, de débattre des pratiques équitables et d'étudier différents modèles nationaux du statut de l'artiste, notamment en Espagne, en Irlande et en Belgique. Cette initiative a également permis de mettre ce sujet dans l'agenda européen à un moment déterminant. La Commission européenne a salué l'ambition et l'initiative visant à commencer les discussions entre les directions générales consacrées à l'emploi et à la culture lors de ce séminaire.

Le commissaire Glenn Micallef a par ailleurs lancé la «Boussole européenne pour la culture», nouveau cadre stratégique destiné à engager conjointement le Parlement européen, la Commission et le Conseil autour d'une vision commune de la culture en Europe. Parmi les axes prioritaires identifiés figurent les conditions de travail des artistes qui doivent être équitables, la liberté artistique, la diversité

culturelle et linguistique, le rôle des jeunes, l'intelligence artificielle (IA) et la culture, ou encore le patrimoine culturel. Sur la question spécifique des conditions de travail, la «Boussole européenne pour la culture» prévoit une charte européenne des artistes, des principes pour assurer une rémunération équitable, une meilleure protection sociale et une reconnaissance accrue du rôle des artistes dans la démocratie européenne.

Nous accueillons favorablement cette initiative, tout en défendant une position claire dans les négociations en cours au Comité des affaires culturelles. Nous veillerons à ce que ce texte conserve un caractère non contraignant, même s'il constitue un engagement de principe important. Nous sommes également attentifs au strict respect des compétences des États membres et, dans le cadre institutionnel belge, de celles des entités fédérées.

Le cabinet suivra de près le respect de ces engagements, en veillant à ce que les artistes et opérateurs culturels de notre territoire puissent anticiper les évolutions qui les concernent. Cette question a d'ailleurs été abordée lors de la conférence interministérielle Culture, Patrimoine et Sports (CIM Culture, Patrimoine et Sports) du 11 février 2026. L'objectif est désormais de relancer, dans les administrations, le groupe de travail dédié à la condition des travailleurs des arts, dont le mandat sera de clarifier l'articulation des différentes dispositions entre les niveaux communautaire, régional, fédéral et européen.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre-Présidente, la DPC comporte en effet un point spécifique sur le statut d'artiste européen. Les choses avancent vers une vision commune pour la culture en Europe, ce qui est important. Vous avez souligné les axes de travail prioritaires, entre autres les conditions de travail équitables pour les artistes ou les rapports entre l'IA et la culture. J'entends que les négociations sont en cours. Nul doute, dès lors, que je reviendrai ultérieurement sur le sujet.

1.3 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «État d'avancement de la création de l'agence unique pour l'action culturelle internationale»

Mme Isabella Greco (PS). – Le gouvernement a annoncé son intention de créer une agence unique pour l'action culturelle internationale, et ce, afin de renforcer la visibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'étranger. Cette réforme s'inscrit dans la continuité de la Note de politique internationale (NPI) 2024-2029 et vise notamment à mieux coordonner les nouveaux dispositifs de promotion culturelle internationale.

Cette action repose sur une pluralité d'acteurs: agences sectorielles de promotion, Wallonie-Bruxelles International (WBI), services de l'Administration générale de la culture (AGC), structures à l'étranger ou encore dispositifs européens. Cette diversité constitue une richesse, mais elle est aussi susceptible d'entraîner un

manque de lisibilité pour les opérateurs culturels, ainsi qu'une certaine complexité administrative. Je souligne également que cette action a un coût important.

Le gouvernement a annoncé qu'une évaluation externe serait menée afin de dresser un état des lieux des missions, des budgets et des ressources consacrés à l'action culturelle internationale. Un rapport est attendu en juin 2026. L'inauguration de la nouvelle agence unique est quant à elle envisagée à l'horizon 2028.

Madame la Ministre-Présidente, où en est le processus d'évaluation externe? Comment les acteurs et les opérateurs culturels sont-ils associés à la réflexion? Quelles sont les principales attentes ou préoccupations qu'ils expriment?

La piste d'une intégration de la future agence dans le périmètre de WBI reste-t-elle l'option privilégiée par le gouvernement? Comment le gouvernement entend-il garantir que cette réforme simplifie réellement l'accès aux dispositifs internationaux pour les opérateurs culturels, tout en préservant les compétences et l'expertise déjà existantes? Enfin, pouvez-vous préciser le calendrier et le budget des prochaines étapes devant mener à la création de cette nouvelle agence unique?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, votre question me permet de faire le point sur un chantier essentiel pour les artistes et les créateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Journée des entreprises du portefeuille du fonds St'art, à laquelle j'ai eu le plaisir de participer ce mardi 10 mars à Paris, était éclairante sur l'évidence internationale de notre écosystème culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le dossier d'attribution du marché public pour l'évaluation externe est en cours d'analyse à l'Inspection des finances (IF). Vous comprendrez que je ne peux donc pas communiquer le nom de l'adjudicataire à ce stade. Cette consultance indépendante aura pour mission de dresser une cartographie consolidée des missions, des dispositifs, des budgets et des ressources humaines actuellement mobilisés pour l'action culturelle internationale; d'identifier les doublons, chevauchements et éventuels manques; et de formuler des scénarios argumentés de réforme, assortis d'un modèle de gouvernance. L'IF, consultée une première fois en septembre 2025, n'a pas émis d'objection de principe à la démarche.

Mon cabinet a participé à tous les comités annuels des agences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et est en contact permanent avec ces dernières. Cette démarche nous permet de comprendre leurs spécificités, leurs réseaux et leurs modes de fonctionnement, et d'ainsi mieux intégrer les spécificités et l'histoire de chacune d'elles dans notre réflexion.

Plusieurs réunions ont également eu lieu avec les différents services impliqués dans l'action culturelle internationale. Ces acteurs ont été consultés en amont, notamment par le biais du groupe de travail créé lors de la rédaction de la NPI. Leurs préoccupations ont été intégrées à notre réflexion.

Cette dynamique a abouti à la décision de faire de la culture l'un des quatre axes stratégiques de la NPI, mais aussi à la réflexion sur la création de l'agence unique. Le comité de pilotage est en cours de constitution. Il regroupera mon cabinet, l'AGC, WBI et un représentant de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC).

Je tiens à être claire sur l'intention de cette réforme. Il ne s'agit en aucun cas de dénaturer les agences sectorielles. Les savoir-faire acquis, les réseaux propres à chaque discipline et les approches différenciées sont des atouts essentiels que nous entendons préserver. L'objectif est d'apporter aux agences une ligne stratégique et budgétaire, ainsi que des ressources humaines communes, afin de simplifier les processus administratifs et de réduire le saupoudrage des aides.

Nous voulons construire un véritable guichet unique pour les artistes, les créateurs et les opérateurs culturels, avec un accès simplifié à l'ensemble des aides et des services, un accompagnement adapté à chaque profil et la possibilité de construire des stratégies de moyen terme grâce à des dispositifs pluriannuels. Cela constituerait un avantage réel et concret pour l'ensemble du secteur, qui navigue aujourd'hui entre de multiples interlocuteurs et des procédures trop complexes.

Concernant le périmètre institutionnel et son articulation avec WBI, cela fait précisément partie des scénarios que l'évaluation externe devra analyser. Il serait prématuré de privilégier une option avant que le diagnostic soit posé.

Je veux également être transparente sur la méthode. L'évaluation externe ne portera pas sur les individus, mais bien sur les structures, leur périmètre d'action et leur fonctionnement global. Des rapports intermédiaires sont prévus tout au long du processus et nous jouerons la transparence à chaque étape. Dès que le marché public sera officiellement attribué, nous organiserons une rencontre avec chacune des agences pour leur expliquer les prochaines étapes et répondre à leurs questions.

Enfin, concernant le calendrier, le diagnostic approfondi se déroulera jusqu'à l'automne 2026 et aboutira à la remise d'un rapport final et de recommandations stratégiques à la fin de l'année 2026. Une note sur le scénario retenu sera également transmise au gouvernement. La préfiguration institutionnelle de l'agence – cadre législatif, forme juridique, gouvernance transitoire et concertation sociale sur le statut du personnel – interviendra entre la fin de l'année 2026 et l'été 2027. Le décret fondateur sera adopté à la fin de l'année 2027 et le lancement opérationnel de la nouvelle agence unique aura lieu en 2028.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je constate que vous avancez sur ce dossier et je suis rassurée d'entendre que les opérateurs culturels ont été associés à la démarche.

Vous avez détaillé la composition du comité de pilotage. Serait-il possible que la concertation et la co-construction avec le milieu culturel continuent en parallèle du travail de ce comité? Le Conseil supérieur de la culture (CSC) pourrait-il figurer dans la liste des organismes à consulter pour s'assurer du bien-fondé des mesures prises?

Le guichet unique me semble bien être la solution, car les opérateurs culturels sont aujourd'hui un peu perdus face à tous les dispositifs existants.

Vous n'avez pas mentionné l'aspect budgétaire dans votre réponse. Il est vrai que cela ne figurait pas dans ma question. Dès lors, je vous adresserai une question écrite à ce sujet. Dans mes souvenirs, l'exemple catalan, qui a été mis en avant, démontrait que la somme nécessaire était exorbitante. S'il est effectivement important de faciliter la vie des opérateurs culturels, cela ne doit pas se faire au détriment du peu de moyens budgétaires que nous mettons encore à leur disposition pour qu'ils effectuent leur travail. Il faut trouver un juste milieu entre ces deux dispositifs.

1.4 Question de M. Maxime Daye, intitulée «Obtention du label du patrimoine européen du Domaine de Mariemont»

M. Maxime Daye (MR). – On ne présente plus le Domaine et Musée royal de Mariemont, notamment en région du Centre, tant sa renommée grandit au fil des années. Une nouvelle récompense va encore accroître cette dernière. En effet, le Domaine et Musée royal de Mariemont vient de recevoir le label du patrimoine européen, décerné par la Commission européenne. Quand on sait que cette distinction récompense les sites ayant joué un rôle clé dans l'histoire et la construction de l'Europe, on mesure d'autant plus son prestige.

Madame la Ministre-Présidente, cette bonne nouvelle pourrait-elle en entraîner d'autres? Les budgets de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles étant de plus en plus serrés, dans quelle mesure cette récompense européenne pourrait-elle jouer un rôle pour débloquer de potentiels futurs financements européens, voire privés? Quel regard portez-vous sur cette nouvelle reconnaissance obtenue par le Domaine et Musée royal de Mariemont? Que mettez-vous en œuvre pour permettre la pérennité et la valorisation du site? Pareille récompense a-t-elle déjà été décernée à d'autres sites présents sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Pensez-vous que ce label pourrait entraîner de nouveaux financements?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, comme vous, je me réjouis de cette reconnaissance

européenne majeure attribuée au Domaine et Musée royal de Mariemont. Le fait que cet établissement scientifique et patrimonial de référence soit ainsi distingué est une véritable fierté pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mariemont est cette année le seul site belge à avoir obtenu ce label, aux côtés de douze autres sites européens. Il rejoint ainsi deux autres sites déjà labellisés sur le territoire de notre Fédération, à savoir le Bois du Cazier et le Mundaneum à Mons. La cérémonie officielle de remise du label se tiendra le 22 avril prochain à Bruxelles.

Cette distinction consacre la valeur européenne du site de Mariemont, tant par son histoire pluriséculaire que par la richesse de son patrimoine et le projet culturel et scientifique qui l'anime aujourd'hui. Elle vient saluer le travail remarquable des équipes engagées de longue date dans la sauvegarde et la valorisation d'un site classé sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie et fréquenté par plus de 450 000 visiteurs chaque année.

Ce label est avant tout le fruit d'un engagement inscrit dans le temps long au bénéfice de la société et des communautés que l'institution a pour mission de servir. En tant qu'établissement de référence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Mariemont agit à plusieurs échelles, y compris au-delà des frontières nationales. Ses équipes sont engagées dans de nombreux programmes de recherche internationaux et portent également des projets de coopération européenne à finalité culturelle.

À titre d'exemple, l'exposition «*Marie de Hongrie. Art & Pouvoir à la Renaissance*», actuellement présentée à Mariemont, s'articule avec un projet de coopération associant la Belgique, la France et l'Espagne et soutenu par le programme «Europe créative». Plusieurs dispositifs conçus dans ce cadre seront prochainement présentés dans d'autres sites patrimoniaux intégrés à l'un des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

Le label du patrimoine européen vient ainsi renforcer la place de Mariemont sur la carte culturelle européenne, en cohérence avec les dynamiques de collaboration déjà développées par l'institution. Par l'accès à des opportunités de financement dédiées, il ouvre également de nouvelles perspectives de coopération transnationale, notamment avec d'autres sites labellisés partageant des objectifs communs en termes de protection, de transmission et de valorisation du patrimoine.

L'obtention de ce label intervient à un moment particulièrement significatif, alors que la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne ont désigné, dans le cadre d'une procédure de marché conjoint, un auteur de projet chargé de concevoir le schéma directeur d'un vaste programme visant à revitaliser le site, à renforcer l'attractivité et à en garantir la durabilité. Une première réunion du comité d'accompagnement s'est tenue le 30 janvier dernier et l'envoi prochain de l'ordre de service marquera le début effectif de la mission sur le site.

Parallèlement, le Domaine et Musée royal de Mariemont mènera, dans les prochaines années, plusieurs projets structurants visant à renforcer la portée européenne du patrimoine dont il a la garde. Grâce à une articulation maîtrisée entre moyens publics et apports privés, l'institution ambitionne notamment de réaménager l'ensemble du parcours de référence dédié à ces collections permanentes, ainsi que de stabiliser le cœur archéologique du domaine, en rendant à nouveau accessibles certaines parties aujourd'hui fermées au public.

Je serai évidemment attentive au développement et au rayonnement de ce site emblématique qui fait la fierté de la Fédération Wallonie-Bruxelles et envers lequel nous avons une responsabilité d'autant plus importante à la lumière de cette reconnaissance européenne.

M. Maxime Daye (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour cette réponse éclairante et ces bonnes nouvelles. Vous nous faites part de belles perspectives pour ce domaine très cher aux habitants de la région du Centre. Vous l'avez dit, un schéma directeur va être mis sur pied pour revitaliser le site et un nouvel établissement horeca vient d'y être installé. Compte tenu de ces bonnes nouvelles, le Domaine et Musée royal de Mariemont devrait être davantage mis en lumière. C'est pourquoi je me réjouis du coup de projecteur dont il bénéficie aujourd'hui. Nul doute que nous reparlerons positivement du site dans les prochains mois.

(M. Jean-Jacques Cloquet prend la présidence)

1.5 Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Mutation du phénomène sectaire à l'ère numérique et exposition accrue de la jeunesse»

M. Guillaume Soupart (MR). – Il y a trente ans, la Belgique vivait l'un des épisodes les plus tragiques liés aux dérives sectaires avec le drame de l'Ordre du Temple solaire. L'affaire avait alors conduit à la création du Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN).

Le dernier rapport biennal du CIAOSN témoigne d'une métamorphose profonde du phénomène sectaire: celui-ci n'opère plus seulement dans des structures communautaires fermées, mais dans des espaces numériques ouverts, souvent sur les réseaux sociaux ou sur les plateformes fréquentées par les jeunes.

Le CIAOSN alerte sur la montée de croyances hybrides, sur des modes de recrutement dématérialisés et sur la diffusion massive de contenus d'endoctrinement, parfois complotistes, antiféministes ou promouvant des idéologies dangereuses pour la santé ou pour la cohésion sociale. Ces mouvances gagnent en complexité avec l'usage de l'intelligence artificielle (IA), qui facilite la personnalisation des messages et le ciblage d'adolescents vulnérables.

Face à cette réalité, les défis pour l'action publique sont multiples: la sensibilisation des jeunes, l'éducation aux médias et à l'esprit critique, la formation des enseignants et des acteurs du secteur de la jeunesse, mais aussi la coopération entre les niveaux de pouvoir et un soutien accru au CIAOSN.

Madame la Ministre-Présidente, comment le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles agit-il concrètement pour prévenir et contrer les formes d'influence sectaire modernes, particulièrement auprès du public jeune?

Quelles sont les initiatives menées ou envisagées dans l'enseignement obligatoire, l'enseignement supérieur et l'éducation permanente, pour renforcer la vigilance, la formation et le discernement critique face à ces contenus?

Enfin, comment la Fédération coordonne-t-elle son action avec le pouvoir fédéral, les entités fédérées et avec les acteurs de terrain, notamment le CIAOSN, afin de répondre de manière cohérente et efficace à ce phénomène en pleine expansion?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, vous soulevez une problématique particulièrement importante que le rapport biennal du CIAOSN met en lumière et qui témoigne effectivement d'une évolution profonde et préoccupante du phénomène sectaire.

Le CIAOSN est un centre fédéral, créé par la loi du 2 juin 1998 portant création d'un Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles et d'une Cellule administrative de coordination de la lutte contre les organisations sectaires nuisibles. Il relève des compétences de la ministre de la Justice.

Ses missions légales sont au nombre de quatre: premièrement, étudier les phénomènes des organisations sectaires nuisibles en Belgique, ainsi que leurs liens internationaux; deuxièmement, organiser un centre de documentation accessible au public; troisièmement, renseigner toute personne qui en fait la demande, ainsi que les autorités publiques, sur leurs droits et obligations et sur les moyens de faire valoir leurs droits; quatrièmement, formuler, d'office ou sur demande d'une autorité publique, des avis et recommandations sur le phénomène des organisations sectaires nuisibles, en particulier sur la politique relative à la lutte contre ces organisations.

Le CIAOSN est directement accessible à tout citoyen. Toute personne qui s'interroge sur une organisation, qui craint d'être sous emprise ou qui souhaite s'informer sur ses droits, peut s'adresser librement et gratuitement au à celui-ci.

Concernant l'enseignement obligatoire, la circulaire 9612 du 3 novembre 2025 sur la polarisation et les extrémismes fournit un cadre de référence aux équipes éducatives. Le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) soutient aussi le développement de l'esprit critique, notamment avec des appels à projets annuels et la Semaine de l'éducation aux médias. Les centres PMS constituent des relais

de première ligne lorsque des situations d'emprise ou d'influence se manifestent. Les cours de citoyenneté intégrés au programme visent précisément à développer l'esprit critique des jeunes par rapport aux contenus qu'ils rencontrent, y compris en ligne. La littératie numérique est par ailleurs intégrée aux référentiels scolaires, avec un renforcement progressif des heures qui y sont consacrées dès la rentrée 2026.

Par ailleurs, le cœur de mission des opérateurs reconnus et financés en éducation permanente porte sur le développement de l'analyse critique des contenus – qu'ils soient diffusés en ligne ou par le biais d'autres canaux. Ces opérateurs jouent un rôle fondamental dans l'information des citoyens, y compris adultes, face à des mouvances qui utilisent désormais les réseaux sociaux comme vecteurs de recrutement.

Quant aux établissements d'enseignement supérieur, la plupart disposent de personnels en interne – assistants sociaux, psychologues ou services d'aide à la réussite – qui peuvent être un premier point de contact en cas de signalement d'emprise ou d'influence préoccupante.

Notons également que le CSEM a pour mission première de promouvoir l'éducation aux médias et de favoriser l'échange d'informations entre tous les acteurs et organismes concernés en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je rappelle aussi l'existence du service «Écoute-Enfants», ou numéro d'appel 103, et du «Télé-Accueil», ou numéro d'appel 107. Ces structures d'aide proposent des ressources précieuses pour les jeunes ou les adultes.

Je précise enfin que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'inscrit dans une logique de complémentarité avec le pouvoir fédéral et les autres entités fédérées. Le CIAOSN peut être sollicité par l'ensemble des autorités publiques pour précisément formuler des avis.

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre-Présidente, ce phénomène sectaire est en pleine expansion. Les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles allant de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte, il me semble important que nous puissions coordonner des actions avec le CIAOSN afin de lutter contre ce phénomène qui, malheureusement, aboutit parfois à des drames humains.

(M. Guillaume Soupart, vice-président, reprend la présidence)

1.6 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Manifestation nationale du 12 mars et impact des réformes sur les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Les travailleurs et travailleuses de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont dans la rue depuis plus d'un an. Le jeudi 12 mars, ils et elles étaient 100 000 dans les rues de Bruxelles pour faire entendre leur colère concernant les choix politiques des gouvernements du pays. Le PTB s'est joint

aux manifestants pour dénoncer l'austérité budgétaire instaurée par tous les niveaux de pouvoir.

Le pouvoir fédéral travaille en ce moment sur une réforme des pensions. Celle-ci risque de nuire fortement à l'avenir des travailleurs, des enseignants, des puéricultrices, des jeunes à la recherche d'un emploi, des opérateurs du secteur de la culture et des fonctionnaires dont la pension sera diminuée et dont le départ à la retraite sera recalculé, alors qu'un nombre croissant de jeunes est à la recherche d'un emploi.

La manifestation a eu lieu quatre jours après le 8 mars, la Journée des droits des femmes. J'ai une pensée particulière pour les femmes qui figuraient en tête de cortège. Les femmes seront les premières victimes des réformes du gouvernement qui visent à réduire le montant de la pension de celles dont la carrière n'est pas «complète», alors qu'on sait que ces femmes travaillent énormément, sans être toujours rémunérées.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les coupes budgétaires menacent de nombreux emplois, l'accès à la culture, aux études ou à l'accueil de la petite enfance. C'est ce qu'ont également dénoncé les nombreux manifestants organisés en blocs thématiques.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous reçu les représentants des travailleurs et des travailleuses et le monde associatif des différents secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles présents à la manifestation nationale du 12 mars dernier? Avez-vous pris connaissance de la réforme des pensions sur laquelle travaille le gouvernement Arizona? Celle-ci n'est toujours pas adoptée; aussi les gens continuent-ils de se mobiliser. L'accord n'étant pas encore finalisé, comment envisagez-vous de défendre les droits et intérêts des travailleurs et travailleuses des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui risquent de subir de plein fouet les mesures d'austérité couplées à une nouvelle explosion des coûts de la vie?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, je n'ai reçu aucune demande de rencontre de la part des organisations syndicales lors de la manifestation du 12 mars.

Quant à l'accord relatif à la réforme des pensions, il n'a pas encore fini son parcours législatif. Je suis évidemment attentive aux conséquences de cet accord sur les travailleurs des secteurs relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Des modifications ont déjà été obtenues, telles que le rachat des années d'études pour les fonctionnaires qui, dans le projet initial, était limité à deux reprises pendant la carrière. Dans une version ultérieure, ce rachat peut être fait à quatre reprises, ce qui a notamment une incidence sur le montant de la pension des académiques.

Par ailleurs, mon cabinet a rencontré le cabinet du ministre Jambon le 6 mars dernier pour aborder la problématique spécifique des pensions pour

inaptitude physique. Une réunion est également prévue avec le cabinet du ministre Prévot concernant la pension des académiques.

Je communique régulièrement au sujet des effets potentiels des mesures du gouvernement fédéral dans les lieux de concertation adéquats, comme le Comité de concertation (Codeco). Lors de ces discussions, je porte activement la voix des secteurs relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, votre réponse est assez brève pour un problème aussi important pour autant de travailleurs et de travailleuses. Vous avez indiqué à juste titre qu'il y a eu des modifications concernant la réforme des pensions. Ces changements ont été obtenus grâce aux mobilisations. Vous avez parlé de la pension des académiques. Je songe aussi au calcul des congés de maternité pour les femmes.

Il n'en reste pas moins qu'au bout du compte, trop de travailleurs et de travailleuses se voient voler leur pension, la raison pour laquelle ils ont cotisé. Le gouvernement Arizona vient leur retirer ce à quoi ils ont droit, c'est-à-dire à un repos bien mérité. Il essaie de faire travailler les gens jusqu'à 67 ans, sans quoi ils seront sanctionnés. Les conséquences seront graves. J'ai souvent parlé, en commission, des travailleurs et travailleuses de la culture, dont la pension sera rabotée, au point de devenir quasiment insignifiante. Je pense aussi à toutes les puéricultrices, qui ont des pensions très basses, ou aux mamans qui doivent arrêter de travailler pendant une partie de leur carrière et qui seront aussi particulièrement touchées.

Je vous invite donc à entendre la colère de la rue et à ne pas rester simplement attentive. Nous ignorons toujours ce que vous allez mettre sur pied pour défendre ces travailleurs et ces travailleuses. Vous devez défendre leur droit à une pension digne.

1.7 Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Soutien des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à la hausse des prix de l'énergie»

1.8 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Impact d'une potentielle crise énergétique sur les opérateurs culturels»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, il y a deux semaines, les États-Unis et Israël ont lancé des frappes coordonnées sur l'Iran. Celles-ci ont entraîné une riposte immédiate de Téhéran. Quand des puissances se font la guerre pour leurs propres intérêts, ce sont les populations qui trinquent. Nous l'avons vu avec le génocide et l'apartheid en Palestine. Nous le voyons maintenant dans toute cette région: des enfants, des familles, des peuples souffrent.

C'est aussi le cas ici. En effet, outre les attaques visant d'autres pays du Golfe, l'Iran a bloqué le détroit d'Ormuz. Or, ce détroit est un lieu de passage stratégique qui voit transiter plus de 20 % du pétrole et du gaz au niveau mondial. Depuis début mars, la guerre en Iran provoque une flambée des prix de l'énergie. Le pétrole a dépassé les 100 dollars le baril, ce qui représente une hausse de près de 38 %, tandis que le gaz sur le marché du gros a bondi de plus de 25 % dès les premiers jours du conflit, atteignant des pics à 64 euros le mégawattheure (MWh). Ces montants fluctuent en raison d'un phénomène de spéculation sur l'offre. La tension concernant les prix des hydrocarbures est accrue. Celle-ci se reflète déjà dans nos stations-service. La guerre en Ukraine l'a démontré: une flambée persistante des prix de l'énergie alimente une inflation prolongée et fragilise le pouvoir d'achat des consommateurs.

Cela nous rappelle les risques liés à une dépendance excessive à des ressources fossiles et énergétiques importées – comme l'uranium –, d'autant plus depuis des zones géopolitiquement instables. La transition vers des sources d'énergie renouvelables ne constitue pas uniquement un impératif environnemental; elle est également fondamentale pour l'indépendance stratégique, la souveraineté énergétique et la protection du pouvoir d'achat des consommateurs.

Sans céder à l'alarmisme ou parier sur une escalade sans fin des prix, les crises successives de ces dernières années nous ont appris l'importance d'anticiper et de prévoir les situations de ce genre. Derrière les chiffres se trouvent des ménages en difficulté, des écoles, des organisations de jeunesse, des mouvements de scoutisme, des opérateurs culturels, etc. On se souvient que, lors de la crise énergétique due à la guerre en Ukraine, le gouvernement précédent avait pris ses responsabilités et débloqué un fonds de 150 millions d'euros.

Madame la Ministre-Présidente, dans ce contexte, quels sont les dispositifs que vous envisagez d'adopter à court terme pour amortir un éventuel choc énergétique pour toutes les organisations, opérateurs et acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quel suivi faites-vous de la situation pour ces publics?

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, j'avais initialement consacré ma question orale aux opérateurs culturels touchés par la crise énergétique. Je vais élargir mon propos.

À la suite de la guerre illégale, illégitime et meurtrière menée par les États-Unis et Israël contre l'Iran, les prix du pétrole et du gaz sont en train d'augmenter rapidement et risquent de continuer à croître tant que cette guerre se poursuit. Le prix du litre de diesel a dépassé les 2 euros. Les prix du mazout de chauffage, du gaz et de l'électricité sont également en hausse. La pression monte pour que les gouvernements interviennent sur les prix de l'énergie.

Les opérateurs essentiels de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont sensibles aux fluctuations de prix de l'énergie et ils avaient déjà été fortement impactés par la

crise de 2022. Une nouvelle crise dans la situation actuelle, rendue plus difficile par les coupes budgétaires imposées par votre gouvernement, pourrait donc être encore plus difficile à encaisser.

Lors de la crise énergétique de 2022, plusieurs mesures avaient été prises pour soutenir les écoles, les crèches, les opérateurs culturels et les clubs sportifs pour permettre aux services publics de continuer à fonctionner. Des budgets exceptionnels avaient été dégagés et des achats groupés d'énergie avaient été effectués afin de profiter de prix plus avantageux. Les familles sont déjà très durement touchées dans leur pouvoir d'achat. Elles vont l'être d'autant plus par l'augmentation des prix, qui est d'ailleurs avant tout le résultat de la spéculation. On constate ici toute l'aberration du libéralisme et du système capitaliste; les travailleurs et travailleuses vont la vivre dans leur chair.

Si rien n'est fait pour soutenir les écoles, les crèches, les opérateurs culturels et les clubs de sport, nous craignons une double peine pour les familles qui verront encore la facture augmenter de toutes parts.

Madame la Ministre-Présidente, votre gouvernement se prépare-t-il aux conséquences d'une possible crise énergétique?

Des mesures de soutien sont-elles envisagées pour les opérateurs, qu'ils relèvent de la culture, de l'enseignement, des crèches ou d'autres compétences de votre gouvernement? Le cas échéant, quels types de mesures envisagez-vous? De manière plus générale, quelles actions menez-vous pour rendre les opérateurs plus résilients face aux fluctuations des prix de l'énergie?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Je ne peux que répéter que le gouvernement et moi-même suivons de façon attentive la situation au Moyen-Orient. Cependant, comme je l'indiquais déjà le 4 mars dans ma réponse à une question d'actualité, il est encore prématuré de prendre des décisions concernant tant les moyens budgétaires et financiers que la centrale d'achat d'énergie. En effet, nul n'est capable de prédire combien de temps cette hausse durera. Je rappelle, à titre de comparaison, que les cours du gaz ont connu une explosion – s'élevant jusqu'à 340 euros par MWh – lors de la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine. Actuellement, le prix tourne autour de 50 euros par MWh. Le prix du baril avoisinait, le jour de l'écriture de la présente réponse, autour des 100 dollars, mais a connu, à l'époque, un pic à 130 dollars.

Cela étant dit, en tant que ministre du Budget, je surveille les paramètres macroéconomiques, que la situation soit délicate ou non au Moyen-Orient. Nous avons d'ailleurs la capacité, grâce au concours de notre administration, de surveiller les dépenses, les recettes et la trajectoire afin de répondre aux problèmes tant structurels – ce que nous avons déjà fait – que ponctuels.

Le cas échéant, nous envisagerons les différentes pistes possibles pour soutenir les secteurs face à cette augmentation des coûts de l'énergie. Les mesures prises en 2022 seront réévaluées à la lumière de la situation actuelle et nous verrons ce que nous déciderons. Compléter les missions du Fonds Écureuil afin qu'il puisse faire des avances de trésorerie pour faire face aux difficultés liées à la hausse des prix de l'énergie pourrait être envisagé. Enfin, je proposerai au gouvernement de s'adresser au gouvernement fédéral pour attirer son attention sur nos secteurs face à la crise énergétique potentielle. Croyez bien que nous en discutons très régulièrement avec nos collègues.

Enfin, voici l'état des lieux actualisé des avances de fonds lancées en 2022.

Concernant l'Administration générale de la culture (AGC), 101 opérateurs en ont bénéficié pour un montant de 2,6 millions euros. Dans ce secteur, toutes les avances de fonds ont été commuées en subventions.

Concernant l'Administration générale de l'enseignement (AGE), 141 opérateurs en ont bénéficié pour un montant global de 17 millions d'euros. Le montant des avances commuées en subventions est de 9,7 millions d'euros. Le montant à récupérer est de 7,2 millions d'euros, soit 7 millions d'euros pour l'enseignement obligatoire et 200 000 euros pour le secteur de hautes écoles.

Concernant les maisons de justice, un opérateur en a bénéficié pour un montant de 1 927 euros. Cet opérateur a déjà remboursé son avance de fonds.

Concernant l'Administration générale du sport (AGS), 87 opérateurs en ont bénéficié pour un montant total de 1,2 million d'euros. En ce qui concerne précisément cette matière, ces données sont à ce stade provisoires, car une notification de créance a été faite aux bénéficiaires d'avances de fonds, mais elle est jusqu'à présent restée sans réponse. En d'autres termes, nous ne connaissions toujours pas l'issue de ces avances de fonds, remboursement ou commutation en subventions, malgré une gestion rigoureuse et proactive.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Il est important aujourd'hui d'anticiper, puisque les prix fluctuent et qu'à ce jour, il n'y a pas de signaux d'arrêt du conflit lancé de manière irresponsable par les États-Unis.

Au-delà de la question spécifique des aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous devons réfléchir à une incitation ou à un travail de soutien aux opérateurs culturels, afin de les aider à examiner leurs contrats et de les diriger éventuellement vers des fournisseurs moins susceptibles de jouer ou de spéculer sur les prix. Je pense par exemple à la coopérative d'énergie COCITER, qui vient de décider qu'en cas de flambée des prix, elle gèlerait les tarifs de ses clients, comme elle l'a déjà fait précédemment. Nous pourrions aussi envisager de créer des centrales de marchés liées à ces fournisseurs d'énergie qui, pour se permettre de geler les prix, travaillent davantage avec des énergies renouvelables, qui permettent plus de stabilité, d'indépendance et d'autonomie financière.

Mme Amandine Pavet (PTB). – J'espère en tout cas que tout sera mis en œuvre pour soutenir tous ces secteurs essentiels pour les familles, les jeunes, nos écoles, l'accès à la culture et au sport, etc. Nous craignons que les secteurs subissent à la fois les coupes budgétaires décidées en Fédération Wallonie-Bruxelles et cette crise énergétique qui aura un impact direct sur le coût de la rentrée, du sport, de la culture, etc.

Nous sommes toutefois en train d'en parler comme si l'affaire était pliée et comme si nous n'avions aucun poids. Une des premières choses serait que le gouvernement s'oppose à cette guerre illégale menée pour la défense d'intérêts économiques d'une élite, une guerre dont les travailleurs et travailleuses de Belgique et du monde entier vont payer le prix, leur pouvoir d'achat et leur vie en subissant l'impact.

Ce dont nous avons besoin pour l'avenir des jeunes, c'est de bonnes écoles, de professeurs bien formés, d'une culture riche, diversifiée et accessible, de places en crèches suffisantes, et certainement pas d'une guerre de ce type.

1.9 Question de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Reconnaissance du Centre Jean Gol»

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je ne prolongerai pas la polémique née récemment autour du Centre Jean Gol, mais elle m'a inspiré une autre question. Je suis en effet allée lire les comptes rendus de nos débats et je voudrais revenir sur le décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente. Ce décret prévoit que toute association reconnue doit viser «l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques».

Subventionné depuis de nombreuses années en tant qu'opérateur d'éducation permanente, le Centre Jean Gol a souvent été à l'origine de polémiques: «études» en deçà des exigences scientifiques standards, invitations d'intervenants problématiques, *tweets* déplacés…

J'ai notamment relu le compte rendu de la réunion du 14 mars 2023 de la commission de la Culture: ce jour-là, mon ancien collègue Olivier Bierin avait posé une question orale sur une publication du Centre Jean Gol qui avait suscité beaucoup de réactions, notamment de la part d'opérateurs non politiques, tant la qualité de son contenu posait question. Olivier Bierin expliquait qu'«un chercheur du Centre de théorie politique de l'Université libre de Bruxelles (ULB) [avait] sorti une carte blanche qualifiant cette étude de naufrage intellectuel». Les académies qui se sont exprimées à propos du Centre Jean Gol en fustigeaient d'ailleurs la méthode.

J'ai relu également la réponse de la ministre de l'époque. Mme Linard, chargée entre autres de l'éducation permanente, a expliqué que «le dossier de

reconnaissance n'avait pas fait l'objet d'avis unanimes, le Conseil supérieur de l'éducation permanente (CSEP) ne partageant pas l'analyse négative des services du gouvernement». Elle a ajouté: «J'ai donc, à cette époque, dû prendre une décision sur la base d'un avis partagé. Celle-ci était par ailleurs assortie de recommandations. Depuis, les services du gouvernement ont rencontré le Centre Jean Gol et l'ont notamment accompagné, afin qu'il inscrive pleinement son action dans le champ de l'éducation permanente.»

Si je devais synthétiser, je constate que le Centre Jean Gol a dû être accompagné pour respecter le prescrit légal.

La gestion rigoureuse des deniers publics est une valeur fondamentale pour le groupe Ecolo. C'est pourquoi je souhaite faire toute la transparence sur l'utilisation des subventions publiques accordées au Centre Jean Gol. Au-delà de la polémique, nous sommes face à une question de fond, à savoir le financement de l'éducation permanente.

Madame la Ministre-Présidente, quels sont les subventionnements dont bénéficie le Centre Jean Gol? Jusqu'à quand courent ces subventionnements? Dans quel axe d'action le Centre Jean Gol est-il reconnu? De quand date le dernier dossier de demande de reconnaissance? Que contenait l'avis de l'administration et celui du CSEP sur ce dossier?

Quels sont les objectifs qui encadrent les publications liées à l'éducation permanente? Quels sont les critères éthiques et légaux relatifs aux intervenants invités que les associations d'éducation permanente doivent respecter? Je ne me suis pas étendue sur les personnes invitées comme intervenants par le Centre Jean Gol, mais c'est peu de dire que certaines de ces personnalités étaient polémiques…

Vos services ont-ils examiné les analyses et événements organisés par le Centre Jean Gol ces dernières années et, le cas échéant, quels ont été les résultats de cette évaluation?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Concernant les objectifs et les critères éthiques en éducation permanente, je ne peux que vous rappeler les prescrits du décret du 17 juillet 2003, Madame la Députée. Je fais tout particulièrement référence à la nécessité, pour un opérateur reconnu, d'inscrire ses actions dans les objectifs de l'article 1er du décret, qui dispose bien que l'éducation permanente vise à développer chez les publics adultes une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société.

L'éducation permanente cherche également à renforcer la capacité d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation des publics adultes, tout en encourageant les attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique, culturelle et politique. Cette démarche s'inscrit dans une perspective d'égalité et de progrès

social, dans l'objectif de contribuer à la construction d'une société plus juste, plus démocratique et plus solidaire, favorisant la rencontre entre les cultures, grâce au développement d'une citoyenneté active et critique de la démocratie culturelle.

S'agissant des conditions de reconnaissance pour l'axe d'action n° 3, à savoir la «production de services, d'analyses et d'études», en lien avec les finalités de l'article 1er, les opérateurs doivent développer un point de vue spécifique, analytique et critique sur les thématiques traitées et contribuer à la formation du jugement critique des lecteurs. Ils doivent également concevoir et présenter leurs analyses et leurs études de manière à permettre leur utilisation autonome par des tiers, tout en assurant un traitement rigoureux des données qui n'empêchent pas l'expression de la liberté d'opinion. Les associations reconnues dans l'axe n° 3 sont tenues de préciser les moyens d'information, de diffusion ainsi que les actions d'animation ou de promotion des analyses, études et recherches participatives dans leur ensemble. En revanche, il n'existe pas d'obligation spécifique quant au format, aux intervenants et au contenu de ces activités d'information et de promotion. Cet aspect relève de l'autonomie des associations.

Le Centre Jean Gol bénéficie d'une reconnaissance en éducation permanente à durée déterminée dans le cadre de l'axe n° 3 depuis 2021. À ce titre, le Centre Jean Gol bénéficie d'une subvention annuelle de 171 482,05 euros. La période de reconnaissance de l'opérateur est arrivée à échéance le 31 décembre 2025. Conformément à l'article 103 du décret-programme du 17 décembre 2025 portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux infrastructures, aux hôpitaux universitaires, à la culture, à la recherche scientifique, à l'enfance, aux maisons de justice, à la jeunesse et aux fonds budgétaires, cette reconnaissance a automatiquement été renouvelée pour une durée d'un an, le commentaire d'article précisant clairement que le Centre Jean Gol, au même titre que l'Institut Émile Vandervelde (IEV) et le Centre d'études Jacques Georgin, était explicitement visé par cette mesure.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, vous avez rappelé le prescrit du décret du 17 juillet 2003, mais sans préciser s'il est respecté ou pas. Ainsi, vous ne répondez pas à ma question. J'aimerais savoir s'il est respecté et connaître les éléments factuels. Existe-t-il des actes administratifs et des documents sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour vérifier si ce prescrit légal est respecté?

La reconnaissance du Centre Jean Gol a été prolongée d'un an. Je suis quelque peu déstabilisée par cette information. Nous connaissons le débat sur l'éducation permanente en général, sur ces associations et sur la notion de neutralité. Mon groupe et moi n'avons pas la même interprétation de la notion de neutralité que le Centre Jean Gol. Nous avons plutôt une notion de pluralisme; c'est différent. Nous débattrons à nouveau à ce sujet.

(M. Jean-Jacques Cloquet reprend la présidence)

1.10 Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Valorisation des belgicismes et de la diversité linguistique en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Guillaume Soupart (MR). – Le linguiste Michel Francard, professeur émérite à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et fondateur du centre de recherche Valibel, vient de publier aux éditions Le Robert l'ouvrage intitulé «*Ça se dit comme ça en Belgique*». Il y met en lumière 150 belgicismes, fournissant des explications linguistiques et culturelles accessibles et illustrées.

Ce travail s'inscrit dans une évolution notable du regard porté sur les particularités du français de Belgique. Longtemps perçus comme fautifs ou impropres, les belgicismes sont aujourd'hui reconnus comme des marqueurs identitaires et des témoins de la richesse de notre patrimoine linguistique. Dans un contexte où la Fédération Wallonie-Bruxelles se définit aussi par sa diversité culturelle et par la valorisation du français dans toutes ses variétés, cette publication relance utilement le débat sur la place accordée à notre français régional dans l'enseignement, la recherche, la création artistique et les échanges culturels intra-francophones.

Madame la Ministre-Présidente, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient-elle la recherche, la sensibilisation ou la diffusion autour du français de Belgique et de ses spécificités linguistiques? Quelles actions pourraient-elles être envisagées, notamment dans le cadre de l'enseignement supérieur, de la culture ou des relations francophones, pour renforcer la reconnaissance et la transmission de cette richesse linguistique? Enfin, pensez-vous qu'une collaboration renforcée avec des éditeurs et éditrices ou institutions culturelles pourrait permettre une meilleure valorisation de ce patrimoine immatériel, tant en Belgique qu'au niveau international?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, trois opérateurs sont chargés de la recherche, de la sensibilisation et de la diffusion du français de Belgique.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, il y a la Direction de la langue française. Ensuite, le Conseil de la langue française, des langues régionales endogènes et des politiques linguistiques opère au niveau tant national, dans le cadre de sa participation au réseau francophone des Organismes de politique et d'aménagement linguistique (OPALE), qu'international. Enfin, Wallonie-Bruxelles International (WBI), s'occupe en partie de tout ce qui concerne la création artistique et les échanges culturels intra-francophones.

Depuis sa création, la Direction de la langue française s'efforce de valoriser la diversité linguistique, notamment à travers l'opération annuelle de sensibilisation «La langue française en fête». Cette campagne met chaque année en valeur une «Ville des mots», laquelle propose une programmation très riche centrée sur la langue française. L'appel à candidatures pour désigner cette ville souligne que

cette dernière doit avoir pour objectif de mettre la langue française en action, à l'oral et à l'écrit, en la déclinant sous toutes ses variétés. Le programme proposé doit rendre visible la dimension plurielle de la langue française, c'est-à-dire ses variations en fonction du temps, de l'espace, du groupe social et du contexte d'usage.

Par ailleurs, la Direction de la langue française soutient la diversité linguistique à travers son dispositif «La plume au bout de la langue», qui fait partie du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) et qui permet la création d'ateliers de créativité linguistique en classe, et sa participation au livret «*Dis-moi dix mots*» qui met en valeur des auteurs et des autrices de toute la Francophonie et témoigne de la richesse d'une langue partagée dans toutes ses variations.

Enfin, l'appel à projets «Publication de recherche scientifique sur la langue française», qui s'adresse à des chercheurs et des spécialistes de la langue, vise à soutenir la publication de recherches scientifiques ou la réalisation de podcasts centrés sur l'étude et l'appropriation de la langue dans sa diversité.

De son côté, le Conseil de la langue française, des langues régionales endogènes et des politiques linguistiques est particulièrement attentif à la diversité linguistique, conformément à la mission que fixe l'article 28 du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle, à savoir «se prononcer sur toute question relative à la politique linguistique et à la francophonie, autant en Communauté française que sur le plan international». Dans ce cadre, il mandate un de ses membres en tant qu'expert scientifique auprès du Dictionnaire des francophones, qui est un bel exemple de diversité linguistique.

Il a également publié une note de politique linguistique qui insiste notamment sur l'importance de la diversité, en particulier dans le domaine de la recherche, et sur la nécessité d'une sensibilisation à la langue et aux représentations sur la langue. Cette note propose un plan d'action en faveur des langues régionales endogènes et un autre en soutien de la langue des signes de Belgique francophone.

Par ailleurs, il est membre du réseau OPALE, qui poursuit des objectifs de coopération linguistique entre les pays de la Francophonie du Nord – France, Québec, Suisse romande et Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est également membre du réseau et permet d'établir des liens avec les pays de la Francophonie du Sud.

À l'échelle internationale, par le biais de WBI, une sensibilisation aux particularités du français de Belgique est proposée à l'occasion d'événements francophones de portée internationale, comme la réunion annuelle du réseau OPALE, le congrès de la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) ou le Sommet de la Francophonie, notamment sur le stand de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Village de la Francophonie. Je citerai également la Journée internationale de la Francophonie organisée le 20 mars prochain. Enfin, l'entente signée au mois

de juillet 2024 entre la Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts et la Fédération Wallonie-Bruxelles doit permettre de proposer des activités et des publications qui mettent à l'honneur le français de Belgique.

Lors de la rencontre annuelle du réseau OPALE organisée par notre Fédération au mois d'octobre 2022, les différents organismes de politique et d'aménagement linguistique réunis, à savoir la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), la Délégation à la langue française en Suisse, l'Office québécois de la langue française, le Conseil de la langue française, des langues régionales endogènes et des politiques linguistiques de la Fédération et l'OIF, ont recommandé la création d'un collège des francophones, qui consisterait en une instance internationale d'avis, d'observation, de documentation et d'aménagement linguistique de la langue française. À ce jour, le collège n'a pas encore été établi.

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie d'avoir mis en lumière toutes les initiatives qui sont prises pour valoriser le français de Belgique. Je reviendrai bien sûr sur la création du collège des francophones. L'opération «La langue française en fête» est justement en cours à Pont-à-Celles, qui est la Ville des Mots 2026. Elle propose un chouette programme et j'avais justement incité la ville de Mons à y participer lors d'une prochaine édition. J'espère, dès lors, que nous pourrons suivre cela de près.

1.11 Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Stratégie de mise en avant des collections publiques»

M. Guillaume Soupart (MR). – Au mois de novembre 2026, le musée Kanal-Centre Pompidou lancera une vaste exposition sur la base d'œuvres provenant entre autres de collections publiques et étrangères. En outre, le musée annonce que les écoles des alentours pourront bénéficier d'une visite en exclusivité de l'exposition quelques jours avant son ouverture au grand public; de quoi donner goût à la culture aux plus jeunes.

Bien que la gestion de ce musée relève principalement de la Région de Bruxelles-Capitale, la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait s'en inspirer pour développer un projet à long terme qui permettrait de mettre en avant les nombreuses collections appartenant aux pouvoirs publics. En effet, de nombreuses collections, notamment fédérales, sont actuellement inutilisées ou stockées, alors qu'elles présentent un intérêt culturel immense dont l'exploitation pourrait servir de base à une politique culturelle à long terme.

Dès lors, des contacts pourraient être établis afin de développer une telle offre culturelle, de coordonner les efforts dans ce domaine et de maximiser les possibilités de synergies. De plus, il serait totalement pertinent de se servir de ce cadre pour collaborer avec des musées d'art contemporain subventionnés, comme le

Musée des arts contemporains (MACS) à Hornu. Ce dernier bénéficie lui aussi de nombreuses collections de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre-Présidente, votre gouvernement a-t-il déjà envisagé une initiative permettant de mettre en avant les collections artistiques fédérales? À défaut, une telle initiative est-elle envisageable? Le gouvernement dispose-t-il d'une stratégie à long terme visant à valoriser les collections d'art moderne et contemporain appartenant aux pouvoirs publics? Comment s'organisent les collaborations avec le pouvoir fédéral pour mettre en avant les collections artistiques fédérales dans nos musées?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, avant de répondre aux différentes questions que vous me posez, il me paraît utile de rappeler les origines des collections de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de bien comprendre leur diversité, ainsi que la pluralité des acteurs de terrain actifs dans le domaine de l'art contemporain, qu'il s'agisse de musées, de centres spécialisés ou de centres d'art.

La Fédération Wallonie-Bruxelles possède environ 60 000 pièces de collection réparties en deux fonds principaux. D'une part, la collection de l'État belge est un fonds qui est géré conjointement avec la Communauté flamande et qui rassemble quelque 10 250 œuvres. Elle relève principalement des Beaux-Arts et couvre une période d'acquisition de 1860 à 1972. Ce fonds se compose notamment de nombreux chefs-d'œuvre internationaux, dont des œuvres de Magritte et de Delvaux.

D'autre part, la collection de la Fédération Wallonie-Bruxelles est divisée, quant à elle, en trois collections distinctes acquises par achats, dons ou legs. Ce fonds est, en partie, mis en dépôt dans des musées et centres d'art. Il s'agit des trois collections suivantes. Premièrement, la collection des arts plastiques, créée en 1972, comprend 25 000 œuvres d'art plastique, d'artisanat, de création et de design. C'est une collection publique importante en arts moderne et contemporain en Belgique. Deuxièmement, la collection du MACS du Grand-Hornu, créée en 2004, compte 400 œuvres d'art contemporain. Troisièmement, la Collection du patrimoine culturel, créée en 1984, comprend 27 000 pièces acquises pour renforcer, compléter et enrichir les collections des musées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Sa diversité reflète la variété considérable couverte par ces musées: pièces d'art décoratif, pièces archéologiques, ethnologiques, historiques, artistiques, militaires, scientifiques et techniques.

Enfin, il convient de mentionner les collections du Domaine et Musée royal de Mariemont, lequel fut transféré en 1981 de l'État belge à la Communauté française. Il constitue le seul établissement scientifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour répondre à vos questions, en dehors des collections de Mariemont intégralement conservées et valorisées au sein du musée, 65 % des collections de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont répartis dans les musées en vue d'y être conservés et valorisés, 10 % sont en dépôt dans les administrations et le reste est divisé entre les réserves de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté flamande.

Dès la fin des années 1970, des institutions partenaires spécialisées ont été créées en Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'abriter les collections relevant de techniques particulières et de développer une médiation ciblée destinée à différents publics. Ces institutions ont été réparties dans plusieurs villes culturelles. Il s'agit du Centre de la gravure et de l'image imprimée à La Louvière, du Musée de la tapisserie et des arts textiles (TAMAT) de Tournai et du Musée de la photographie à Mont-sur-Marchienne. Plus récemment, le Centre de la céramique Keramis a vu le jour à La Louvière et a développé des activités muséales basées sur l'étude de la céramique.

Bien connues dans les milieux spécialisés – musées, centres d'art, associations de promotion de l'art contemporain – et dans les milieux professionnels de l'art en général, ces institutions conservent actuellement une place et un rôle essentiels dans l'étude des collections de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que dans l'enseignement des techniques qui y sont liées. Dans leur domaine, elles sont des organes de référence pour les professionnels du secteur culturel en Belgique et à l'étranger. Les échanges avec ces centres et l'accroissement de leurs fonds demeurent l'une des actions prioritaires pour promouvoir les pièces modernes et contemporaines qui dépendent des collections de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles met des pièces de collection à disposition des musées reconnus en catégories A, B et C. Ces pièces y sont valorisées dans les parcours permanents, lors d'expositions thématiques ou monographiques et lors d'expositions rétrospectives portant sur le travail ou le parcours d'un artiste en particulier. À cet égard, je rappelle que le décret du 25 avril 2019 relatif au secteur muséal en Communauté française prévoit que les musées de catégories A et B doivent intégrer des objets des collections patrimoniales de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la moitié de leurs expositions temporaires.

Plusieurs musées s'engagent dans la mise en valeur de l'art moderne et contemporain. Je citerai le Musée de La Boverie à Liège, le Musée des Beaux-Arts de Charleroi, le Musée des Beaux-Arts de Tournai, ou encore le CAP (Culture, art et patrimoine) montois qui a reçu une importante donation d'art moderne et contemporain que notre Fédération avait elle-même reçue à la fin des années 2000. En outre, des pièces de la collection de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont aussi en dépôt au Musée d'Ixelles – qui rouvrira ses portes au printemps 2027 – ou sont régulièrement demandées en prêt par de grands centres d'art, tels que le WIELS, le Botanique ou encore BOZAR.

Enfin, le MACS possède une collection débutée en 1999 qui rassemble des œuvres d'artistes belges et étrangers représentatifs des tendances actuelles. Cette collection s'est principalement constituée autour de trois thématiques: le lieu, la poésie et la mémoire. Les pièces rassemblées dans cette collection sont valorisées grâce à une programmation d'envergure internationale et l'organisation d'animations culturelles auprès, notamment, de publics scolaires.

Les œuvres sont présentées sur le site internet du musée, ainsi que sur www.videomuseum.fr, un réseau de collections publiques d'arts modernes et contemporains qui rassemble, entre autres, les principaux musées de France. Cette mise en réseau génère de nombreuses demandes de prêts par des institutions célèbres. Je pense par exemple à l'exposition consacrée à l'art de Christian Boltanski, au Centre Pompidou. Grâce au budget spécifique qui lui est consacré, cette collection s'enrichit progressivement des œuvres choisies par la commission d'achats qui est chargée d'en définir les orientations. De nombreux artistes, tant belges qu'internationaux, y ont déjà été présentés, parmi lesquels Luciano Fabro, Giuseppe Penone, Marie José Burki, Anish Kapoor, Patrick Corillon, Jean-Luc Moulène et j'en passe.

Concernant Kanal–Centre Pompidou, dont l'ouverture est programmée au mois de novembre prochain, un prêt longue durée a été conclu avec le MACS afin de mettre en valeur plusieurs œuvres dans le cadre de l'exposition «*A truly immense journey*», organisée du mois de novembre 2026 à janvier 2028.

Pour en revenir à votre question initiale, c'est cette même logique de prêt qui est au cœur des collaborations entre les musées fédéraux – notamment le Musée Magritte et les Musées royaux des beaux-arts de Belgique – et les musées reconnus par notre Fédération. De même, le service des collections du Service général du patrimoine effectue de nombreux prêts pour des expositions scientifiques temporaires réalisées à l'étranger par les conservateurs des Musées royaux des beaux-arts, de même que nos musées reconnus sont libres de solliciter les musées fédéraux pour leur programmation d'exposition temporaire.

Cette dynamique est très vertueuse et relève pleinement de la liberté associative et culturelle. Les collaborations entre institutions muséales se fondent sur des relations bilatérales qui se nouent naturellement entre musées emprunteurs et musées prêteurs.

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre-Présidente, la mise en valeur des collections, qu'elles soient fédérales ou propriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles – avec plus de 60 000 pièces –, peut aussi relever d'un choix artistique et culturel intéressant. Elle permet en outre d'éviter leur transport, les coûts liés aux assurances, etc. Pour les institutions culturelles, il est intéressant de sortir et de dépoussiérer de temps en temps leurs collections. Nous devons être fiers des artistes belges et internationaux que nous exposons.

1.12 Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Levier financier de la "Tombola du patrimoine" de la Loterie nationale au bénéfice de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Grégory Chintinne (MR). – La Tombola du patrimoine est une initiative de la Loterie nationale en partenariat avec Prométhéa, l'Institut royal du patrimoine artistique (IRPA) et museumPASSmusées. Elle vise à financer la restauration, la conservation et la valorisation du patrimoine mobilier belge d'opérateurs culturels, tels que des musées, des institutions patrimoniales, des centres d'archives, des ASBL ou des pouvoirs locaux.

La Tombola du patrimoine n'est pas propre à la Fédération Wallonie-Bruxelles – elle relève en effet du pouvoir fédéral –, mais elle concerne son territoire, puisque les projets patrimoniaux de Wallonie et de Bruxelles peuvent y participer. Elle permet par ailleurs de compléter les dispositifs existants de la Fédération et représente ainsi une nouvelle source de financement potentielle.

Outre le fait que cette tombola rapproche le grand public et le patrimoine, qu'elle crée un levier financier pour des dossiers patrimoniaux et favorise la visibilité du patrimoine belge et, partant, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la communication la concernant est relativement confidentielle.

Madame la Ministre-Présidente, comment expliquez-vous cette absence de communication institutionnelle tant envers le public qu'envers les structures pouvant bénéficier du soutien issu de cette tombola? Celle-ci constitue en effet un levier financier non négligeable, puisqu'un projet sélectionné est susceptible de bénéficier d'une aide pouvant s'élever à 150 000 euros. Dès lors, encouragez-vous des opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles à se porter candidats? Dans l'affirmative, comment?

Associez-vous la Fédération à la réalisation du dispositif? A-t-elle été associée à sa préparation? Discutez-vous avec la Loterie nationale et Prométhéa afin de connaître les critères de participation des opérateurs culturels de la Fédération? Informez-vous les musées, centres d'archives et institutions culturelles concernés par cette tombola de cette possibilité de financement? Quel soutien administratif et technique est-il prévu pour aider aux dépôts de dossiers? Enfin, comment articulez-vous cette tombola avec les dispositifs de restauration et de conservation de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, sans aucun doute inspirée par le Loto du patrimoine organisé en France, la Tombola du patrimoine est un dispositif lancé par la Loterie nationale en collaboration avec l'IRPA, l'association museumPASSmusées et Prométhéa. Elle vise à financer des projets de conservation et de restauration du patrimoine mobilier, tout en impliquant largement le grand public dans la sélection des projets soutenus. Conformément au règlement, les

musées reconnus par la Fédération, ainsi que d'autres institutions patrimoniales répondant à des critères précis, peuvent proposer un objet mobilier présentant une valeur historique, sociale ou symbolique majeure pour la Belgique.

Un jury, composé de personnes désignées par les partenaires, sélectionnera au mois de mai les finalistes. Ceux-ci bénéficieront d'une étude préalable réalisée par l'IRPA, ainsi que d'un accompagnement structuré assuré par Prométhéa et l'ensemble des partenaires. En contrepartie, les institutions retenues devront proposer des prix attractifs destinés à encourager la participation du public à la tombola.

La campagne nationale, au cours de laquelle les votes détermineront les projets lauréats, se déroulera à l'automne 2026. Selon les résultats, les institutions patrimoniales recevront un soutien financier variable pour leurs travaux de conservation ou de restauration. Les projets devront être réalisés avant 2030 et les institutions s'engagent à garantir l'accessibilité publique du bien concerné pendant au moins dix ans.

Même si la Direction du patrimoine culturel a été invitée par l'IRPA, le 11 mars dernier, à participer au jury de sélection, elle n'a nullement été associée à la conception du dispositif, lequel relève entièrement de la Loterie nationale et de ses partenaires opérationnels. La Direction du patrimoine culturel n'a pas diffusé de communication proactive au sujet de cette initiative externe. Mécanisme de financement complémentaire, cette initiative ne s'inscrit pas directement dans les programmes structurels de soutien de la Fédération. Il s'agit aussi d'un mécanisme alternatif ne modifiant en rien les mécanismes existants de la Fédération relatifs à la conservation et à la restauration. Cette posture veille surtout à ce que les initiatives de ce type puissent être comprises dans leur contexte propre et articulées de manière cohérente avec les réalités du secteur patrimonial.

Néanmoins, soyez rassuré, Monsieur le Député, nos opérateurs ont bien été informés de l'initiative, tant par une communication ciblée de la Loterie nationale que par les relais que sont les fédérations professionnelles et le museumPASSmusées auprès de leurs membres.

Le Service général du patrimoine (SGP) reste disponible pour fournir des informations techniques relatives aux besoins de conservation et de restauration des biens conservés dans les musées reconnus, en particulier pour les trésors classés. L'initiative peut donc être saluée pour sa complémentarité avec les dispositifs de financement public et pour la volonté affichée de renforcer le lien entre les institutions et les citoyens, à travers un dispositif ludique basé sur le vote public.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je vous avoue avoir découvert cette tombola de manière tout à fait fortuite sur le site de la Loterie nationale. C'est une méthode de financement complémentaire aux moyens publics qui me semble innovante. Un tel financement est un plus et répond à un

objectif mentionné dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), à savoir le développement de modes de financement innovants. Je prends note du fait qu'une campagne de communication aura lieu à l'automne et que les opérateurs en ont été informés. Nous reparlerons probablement de ce sujet prochainement.

1.13 Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Nouveau service numérique "Dcouvr"»

M. Grégory Chintinne (MR). – «Dcouvr» est un nouveau service numérique visant à favoriser la découverte de l'information et de l'offre culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce service concerne donc tant un concert qu'une exposition ou encore un spectacle. L'offre étant assez dispersée, «Dcouvr» facilite la découverte culturelle par des contenus sélectionnés en fonction des centres d'intérêt de chaque personne. Il propose à chacun d'indiquer ses préférences culturelles afin que des recommandations personnalisées lui soit adressées.

Ce service est le fruit d'un consortium entre les groupes Rossel et IPM, la RTBF et Sambrinvest et est une initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficiant du soutien du Plan de relance européen «NextGenerationEU». L'objectif de «Dcouvr» est ainsi de faire découvrir des événements et des contenus culturels en garantissant un contrôle des données des utilisateurs. L'usager crée un profil sur www.dcouvr.be ou sur l'espace «Dcouvr» accessible par l'un des sites partenaires du «*Soir*», de «*La Libre Belgique*» et de RTBF Actus, en renseignant des préférences culturelles. Quand une visite des sites web précités est réalisée, un encart «Dcouvr» apparaît et propose des actualités et événements publiés sur le site concerné et adaptés aux intérêts indiqués.

«Dcouvr» se sert donc des intérêts culturels des citoyens afin d'y faire correspondre des offres culturelles et de proposer une information pertinente. Un espace destiné aux opérateurs culturels de cette plateforme leur permet de vérifier et de valider les informations qui les concernent et d'accéder à un tableau de bord présentant des indicateurs agrégés issus des préférences culturelles des citoyens. Les retours des opérateurs participant au déploiement de ce service numérique étant intéressants, ils doivent contribuer à l'amélioration progressive de la plateforme. Le lancement de «Dcouvr» se base sur les médias partenaires engagés. Ainsi, plus il y aura d'associés au projet, plus cet outil sera efficace et bénéfique au secteur culturel.

Madame la Ministre-Présidente, impliquez-vous la Fédération Wallonie-Bruxelles dans «Dcouvr» afin de consolider cette dynamique? Si oui, comment? Avez-vous lancé des contacts avec les médias concernés? Avec quels résultats? Pour faire connaître ce nouveau service, une campagne médiatique a été lancée le 9 février dernier. Y adhérez-vous au nom de la Fédération Wallonie-Bruxelles? De quelle façon et avec quel budget?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La Fédération Wallonie-Bruxelles est engagée dans le projet «Dcouvr», qui est une initiative de la ministre Linard durant la précédente législature. Ce projet est actuellement suivi par la ministre des médias, Mme Galant.

Mon cabinet est pleinement impliqué dans ce projet au profit tant du public que des opérateurs culturels. Le consortium mène un important travail de mobilisation auprès des opérateurs culturels afin de les inciter à rejoindre le projet, ce qui devrait contribuer à en renforcer le succès. D'autres opérateurs médiatiques pourraient également s'associer à cette initiative, mais aucune concrétisation n'est encore survenue à ce stade.

La campagne médiatique, lancée le 9 février dernier par le consortium, a été largement soutenue par l'Administration générale de la culture (AGC), sur son site internet, ses réseaux sociaux et dans des *newsletters*.

Actuellement, le projet «Dcouvr» est entièrement financé par le Plan de relance européen jusqu'au 30 juin 2026 et ne nécessite pas de financement complémentaire. En revanche, les montants nécessaires à la poursuite du projet au cours du second semestre de 2026 sont bien prévus dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec un cofinancement de 75 000 euros issus de l'enveloppe budgétaire consacrée à la compétence des médias de Mme Galant et de 75 000 euros relevant de l'enveloppe consacrée à la culture. Ce financement vise, d'une part, à maintenir la plateforme du projet «Dcouvr» et, d'autre part, à poursuivre la dynamique engagée, en augmentant le nombre de profils créés et le nombre d'opérateurs impliqués dans cette initiative, ainsi qu'en favorisant le développement et la recherche de nouveaux médias partenaires.

M. Grégory Chintinne (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente, d'avoir détaillé le financement de cette action. Pour renforcer ce projet intéressant, le plus de personnes possible doivent en effet s'inscrire sur la plateforme. J'encourage donc chacun et chacune à créer un profil sur «Dcouvr».

1.14 Question de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Bilan des René du cinéma et situation du cinéma belge francophone»

1.15 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «René du cinéma»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – La première cérémonie des René du cinéma, qui ont remplacé les Magritte du cinéma, s'est tenue le 7 mars dernier au Studio 4 de Flagey. La petite trentaine de prix décernés lors de cette cérémonie vise à mettre en lumière le travail de personnalités de premier plan du cinéma belge

francophone, mais aussi et surtout à promouvoir la diversité et la qualité des métiers du cinéma.

Le secteur du cinéma belge francophone constitue un véritable moteur économique. Je n'ai de cesse de le répéter dans cette commission, ainsi qu'à M. Jeholet, ministre wallon de l'Économie. Le secteur du cinéma est un moteur économique particulièrement efficace, car il est un créateur d'emplois bien plus productif que bon nombre d'autres secteurs. Il génère des milliers d'emplois et des retombées fiscales significatives grâce à un puissant effet de levier des investissements publics. Je rappelle donc au gouvernement que l'industrie du cinéma est un secteur d'avenir très porteur économiquement.

Pourtant, comme l'a montré la cérémonie des René du cinéma, les acteurs du secteur expriment leur inquiétude face au manque de coordination entre les politiques culturelles, économiques, fiscales et de diffusion, à la fragilisation des mécanismes de soutien et à l'instabilité des cadres réglementaires, en particulier pour des projets qui s'inscrivent généralement dans le temps long. À cette pression budgétaire s'ajoute une précarité sociale croissante, liée notamment à la réforme du chômage menée par le gouvernement fédéral. Cette réforme fragilise les travailleurs de l'audiovisuel et met en péril des projets ambitieux, notamment la poursuite de certaines séries. Ce point a d'ailleurs été abordé lors de la cérémonie.

Dans ce contexte particulièrement tendu, le rôle du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA) reste plus que jamais capital pour soutenir la création, l'écriture et la diffusion. Parallèlement, le lancement des René du cinéma réaffirme la volonté du secteur de montrer la vitalité et la diversité de nos talents. Cette cérémonie offre une vitrine essentielle aux productions de la Fédération Wallonie-Bruxelles auprès du public et des professionnels.

Madame la Ministre-Présidente, quel bilan tirez-vous de la première édition des René du cinéma, sur le plan à la fois de la visibilité et de la valorisation du cinéma belge francophone? Comment le gouvernement entend-il soutenir le rôle du CCA comme levier essentiel de la création et de la production?

Ses moyens et ses missions pourraient-ils être revalorisés dans les mois ou les années à venir? Les récentes décisions budgétaires du gouvernement ne vont pas dans ce sens, mais j'ai encore l'espoir que les choses changent.

Comment le gouvernement entend-il garantir l'emploi, sécuriser les parcours professionnels et donner la capacité au secteur du cinéma de se projeter dans la durée? C'est le moment d'affirmer notre soutien au secteur de l'audiovisuel en y pérennisant les emplois. Au-delà de son attrait sociétal et culturel, le secteur du cinéma est générateur d'emplois et a donc aussi un intérêt économique.

Disposez-vous d'une analyse de l'impact des mesures d'exclusion du chômage sur les métiers de l'audiovisuel et sur la capacité du secteur à poursuivre certains projets? Êtes-vous en contact avec le gouvernement fédéral? Au vu de l'impact

des mesures adoptées sur un secteur essentiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avez-vous l'intention de saisir le Comité de concertation (Codeco)?

En résumé, Madame la Ministre-Présidente, que faites-vous pour soutenir et renforcer le secteur du cinéma?

Mme Fadila Laanan (PS). – La première édition des René du cinéma s'est tenue récemment à Flagey. Cette nouvelle appellation marque une transformation importante des anciens Magritte du cinéma, et ce, après le retrait de la Fondation Magritte à la suite d'une édition ayant suscité de nombreux débats. L'Académie André Delvaux a présenté cette évolution comme l'occasion d'ouvrir une nouvelle page pour le cinéma belge francophone, avec un nom plus accessible, une nouvelle équipe et la volonté de rapprocher davantage la cérémonie du public, notamment grâce à l'introduction de prix décernés par les spectateurs.

Comme les années précédentes, certaines critiques ont porté sur la visibilité de la cérémonie et sur sa capacité à toucher un public plus large. Diffusée sur Auvio et Pickx+, la soirée n'a pas nécessairement bénéficié de l'exposition médiatique qu'un tel événement pouvait espérer. Au-delà de la cérémonie elle-même, cette situation renvoie à la question plus large de la rencontre entre le cinéma belge francophone et son public.

Même s'ils ne doivent évidemment pas être le seul critère d'appréciation, les chiffres de fréquentation des salles de cinéma illustrent ce défi. Les principaux films récompensés cette année ont attiré chacun entre 4 000 et 6 000 spectateurs, soit environ 27 000 entrées cumulées pour les cinq films en lice pour le René du meilleur film. Ces résultats restent trop faibles au vu du caractère remarquable de ces œuvres et alors même que la qualité artistique du cinéma belge est régulièrement reconnue dans les festivals internationaux.

Ce décalage entre la reconnaissance professionnelle et la fréquentation du public interroge. Les cérémonies de remise de prix devraient aussi constituer un levier de promotion et de visibilité pour les œuvres et pour l'ensemble du secteur.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous assisté aux René du cinéma? Quel premier bilan tirez-vous de cette édition inaugurale, sur le plan tant de l'organisation que de la visibilité et de la réception par le public et les professionnels du secteur?

Les organisateurs ont présenté cette nouvelle formule comme un moyen de renforcer le lien entre le cinéma belge et son public. Selon vous, les évolutions de la cérémonie constituent-elles un levier suffisant pour atteindre cet objectif?

Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles entend-elle renforcer la diffusion et la visibilité du cinéma belge francophone, notamment au regard des faibles chiffres de fréquentation des films récompensés?

La diffusion de la cérémonie sur Auvio et Pickx+ a potentiellement limité son audience. Des discussions ont-elles été engagées avec les partenaires audiovisuels, notamment la RTBF, afin de renforcer la visibilité médiatique de l'événement?

Plus largement, quelles initiatives pourriez-vous prendre pour conjuguer la reconnaissance professionnelle du cinéma belge à sa rencontre avec le public, que ce soit à travers la diffusion, la médiation culturelle ou le soutien aux salles de cinéma?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame Laanan, j'ai effectivement eu le plaisir d'assister à la première cérémonie des René du cinéma le 7 mars dernier, en présence de Mme Cremasco.

Il faut avant tout se réjouir de cette très belle séquence dédiée à la célébration et à la promotion du cinéma belge, qui a duré toute une semaine, du 1er au 8 mars 2026. Une telle valorisation de la production cinématographique belge francophone est essentielle, car notre cinéma fait et doit continuer à faire la fierté de notre territoire. Ne renonçons jamais à fêter et à honorer ceux qui imaginent, créent, tournent, réalisent, montent, produisent, distribuent, diffusent et projettent des productions cinématographiques près de chez nous!

L'Académie André Delvaux était à la manœuvre pour cette quinzième fête du cinéma belge. Cette première édition des René du cinéma avait pour objectif d'élargir son public et de renforcer l'accessibilité des œuvres. À cet égard, les premiers résultats chiffrés sont encourageants, puisque plus de 64 000 vues ont été enregistrées sur Auvio. L'ensemble des films et des séries nommés étaient accessibles gratuitement sur cette plateforme quinze jours avant la cérémonie. Nous attendons encore les données de Pickx+, la plateforme de Proximus, qui proposait la même offre.

De même, la programmation spécifique de la RTBF lors de la Semaine du cinéma belge a bénéficié d'audiences importantes. Plus de 5 400 votes ont été enregistrés pour les trois nouveaux prix du public. Enfin, cinq jours après la cérémonie, soit le 12 mars 2026, on comptabilisait déjà sept millions de vues pour les différents contenus liés aux René du cinéma sur les réseaux sociaux. Ces contenus ont été générés grâce à une collaboration avec les partenaires diffuseurs, ainsi qu'avec des influenceurs et ambassadeurs culturels.

Cette visibilité va se poursuivre bien au-delà de la cérémonie, puisque les films lauréats font l'objet d'une tournée en salles en Fédération Wallonie-Bruxelles, en partenariat avec l'ASBL La Quadrature du Cercle. Une campagne de publicité a été publiée dans les journaux de ce matin.

Il ne faut toutefois pas cacher que la cérémonie proprement dite, diffusée en direct sur Auvio et Pickx+ – et dont un résumé a également été diffusé sur les antennes de TV5MONDE –, a suscité plusieurs critiques, tant sur le format que sur

le rythme. Ces critiques ont été émises à la fois par la presse et par de nombreux commentateurs. Les chiffres d'audience de cette cérémonie ne sont malheureusement pas très encourageants.

Les critiques émises appellent une attention particulière, même si l'audience de la cérémonie n'est pas révélatrice de son écho. Dès lors, un comité d'accompagnement et d'évaluation réunissant l'Académie André Delvaux, le CCA et des représentants de mon cabinet se tiendra prochainement pour débriefer cette édition des René du cinéma, en analyser les résultats et aborder la poursuite de notre soutien à cette cérémonie, qui s'est élevé à 180 000 euros cette année.

Il importe de renforcer sans cesse les liens entre le cinéma belge et son public. Si nous devons saluer les efforts de l'Académie André Delvaux et de ses nombreux partenaires, dont les diffuseurs que sont la RTBF et Proximus, pour élargir les publics et valoriser le cinéma belge francophone, il faut éviter de limiter le temps de rencontre entre le cinéma et son public au seul *momentum* d'une cérémonie annuelle.

L'impact réel de la cérémonie doit s'apprécier en articulation avec l'ensemble des dispositifs de soutien à la création et à la diffusion, ainsi qu'à l'accès au cinéma belge francophone. Cela nous renvoie nécessairement à des questions telles que le soutien à la création et à la diffusion des œuvres, le soutien structurel aux opérateurs audiovisuels qui contribuent à la visibilité du cinéma belge et les actions menées par le CCA dans le cadre du plan de promotion du cinéma belge francophone.

Les films récompensés aux René du cinéma ont obtenu des chiffres de fréquentation plutôt faibles. Ces chiffres ne constituent toutefois nullement le seul indicateur d'appréciation de la vitalité du cinéma belge francophone. De même, l'absence de récompense ne présume pas de la qualité et/ou du succès public d'un film. À titre d'exemple, en 2024, le film belge francophone le plus vu en Belgique fut *«TKT»*, qui a comptabilisé plus de 76 000 spectateurs, et ce, sans avoir reçu de prix. En 2025, *«Jeunes mères»*, réalisé par les frères Dardenne, fut le film belge francophone ayant enregistré le plus grand nombre d'entrées en salle – plus de 44 000 spectateurs –, sans distinction lors de la cérémonie. Le deuxième film belge francophone le plus vu en salle, *«Les Baronnes»*, de Nabil Ben Yadir et Mokhtaria Badaoui, a quant à lui accumulé plus de 34 000 spectateurs, sans accéder au second tour des votes.

Par ailleurs, je suis heureuse de rappeler que plusieurs films récompensés cette année ont connu ou vont connaître une carrière internationale significative, ce qui constitue un indicateur de visibilité et de reconnaissance. *«On vous croit»* de Charlotte Devillers et Arnaud Dufeys se distingue parmi les longs métrages belges francophones ayant le mieux circulé en festival en 2025, avec 51 sélections et 29 prix remportés, tandis que *«Kika»* d'Alexe Poukine totalise 38 sélections dans

les festivals internationaux. Enfin, «*Jeunes mères*» a été sélectionné à 49 reprises en festival et a fait l'objet de 30 contrats de vente à l'international.

S'agissant du renforcement de la diffusion et de la visibilité du cinéma belge francophone, l'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'appuie notamment sur les aides de la Commission du cinéma, tant pour la création des œuvres que pour le soutien aux opérateurs audiovisuels qui contribuent à leur visibilité. La prochaine session d'aide aux opérateurs audiovisuels sera ouverte dès le début du mois d'avril 2026, pour des soutiens couvrant les périodes 2027-2028 et 2027-2030. Les aides sont complétées par des soutiens spécifiques à la diffusion des films dans les festivals internationaux, par des aides au cinéma de proximité pour favoriser la diffusion dans les salles belges et par l'actualisation en cours du plan de promotion du cinéma belge francophone. Ce dernier vise à renforcer la visibilité des œuvres auprès du grand public dans un contexte de profonde évolution des usages culturels.

Enfin, Madame Cremasco, s'il est important de célébrer et d'honorer ceux qui font notre cinéma, il est encore plus essentiel de les soutenir. C'est là tout le travail de longue haleine que nous menons au quotidien, à tous les niveaux de pouvoir, avec mes collègues des entités européennes, fédérales et régionales. Nous tenons à permettre au secteur du cinéma de continuer à créer et à produire dans les meilleures conditions possibles.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je partage votre analyse sur de nombreux points. Il est vrai qu'il y a eu des innovations lors de cette première édition des René du cinéma, en particulier l'accès gratuit aux films sur Auvio, ce qui n'est pas rien sur le plan de la diffusion. Bien entendu, tout ne fonctionne pas toujours du premier coup. Nous avons mis le pied à l'étrier, mais lorsqu'un nouveau mouvement est lancé, il faut le temps que l'effet «boule de neige» se produise. Quoi qu'il en soit, je suis très sensible à cette gratuité d'accès. De nombreuses personnes ont beaucoup apprécié le fait de pouvoir regarder les films gratuitement sur Auvio et aussi de pouvoir voter pour l'attribution de certains prix.

Vous avez évoqué le caractère non linéaire de la diffusion sur Auvio. Personnellement, je trouve que c'est dans l'air du temps, tout comme la diffusion d'extraits de la cérémonie sur les réseaux sociaux. Tout n'est certes pas parfait, mais ces nouveautés donnent une vraie impulsion à la nouvelle version de la cérémonie.

En revanche, vous ne m'avez apporté aucune réponse sur le CCA. D'ici la fin de la législature, j'aimerais que nous valorisions cet organe. C'est important. Comme je m'acharne à le dire à M. Jeholet, qui est notamment responsable des subventions accordées à Wallimage, mais qui a retiré un million d'euros au secteur de l'audiovisuel, le secteur du cinéma est particulièrement porteur en termes d'activité économique et d'emplois. Si nous devions investir un million d'euros quelque part, c'est précisément là. Nous soutiendrions ainsi à la fois le cinéma et la

création d'emplois! Pourquoi ne le fait-on pas? Pourquoi ne revalorise-t-on pas la création audiovisuelle, qui recueille pourtant toute l'adhésion de la population et qui a un énorme potentiel en termes d'activité économique et de création d'emplois? J'aimerais vraiment que le gouvernement soutienne davantage le CCA.

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, vous avez donné des chiffres précis. Depuis toujours, il existe une inadéquation entre, d'une part, la qualité et le rayonnement du cinéma belge à l'international et, d'autre part, l'affection du public belge pour son cinéma. Nous avons tout tenté, mais la situation reste malheureusement compliquée. Les chiffres ne sont pas bons, y compris pour les films sélectionnés pour les René du cinéma.

Il est également dommage que des films ayant réalisé davantage d'entrées que d'autres n'aient pas été nominés aux René du cinéma. Il existe toujours un débat quant à la place des films de niche par rapport aux films plus populaires, plus commerciaux et plus attractifs pour le grand public.

Même en finançant le CCA et une série d'opérateurs qui font connaître et rayonner notre cinéma, la situation n'est pas rose. Il faut donc réfléchir à de nouvelles solutions.

Les René du cinéma constituent un nouveau projet. Il conviendra d'en suivre l'évolution, notamment lors de la deuxième édition. Cette cérémonie n'est peut-être pas assez connue. Sa diffusion n'a rassemblé qu'une faible audience de 64 000 spectateurs. Lorsque la chaîne Arte Belgique a consacré deux jours au cinéma belge, un minimum de 30 000 spectateurs pouvait découvrir la production culturelle belge francophone. Nous devons continuer à réfléchir aux moyens de faire adhérer notre public à notre cinéma, parce que c'est un beau cinéma.

1.16 Question de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Mise en péril du projet "Art au centre" à Liège qui introduit de l'art contemporain dans des vitrines commerciales vides»

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, la 18e édition du projet «Art au centre» s'est ouverte à Liège le jeudi 12 février 2026. Depuis 2019, ce projet investit des vitrines commerciales inoccupées du centre-ville afin d'y présenter des œuvres d'art contemporain, accessibles gratuitement au public. J'interroge souvent les ministres du gouvernement wallon sur la problématique des cellules vides commerciales, dont le nombre ne fait qu'augmenter. Je ne tente pas de dévaloriser le commerce dans les centres-villes, bien au contraire; il s'agit d'une question centrale pour leur vitalité.

Au fil des années, ce dispositif a permis d'activer plusieurs centaines de vitrines et d'offrir une visibilité à de nombreux artistes, tout en contribuant à la dynamisation culturelle et urbaine du centre-ville. Le projet est aujourd'hui identifié comme une initiative originale de diffusion de l'art contemporain dans l'espace public.

Le magazine culturel en ligne «*Art content*» rapporte toutefois ceci: «Le projet initial reposait sur trois éditions par an. Or la décision récente de la Fédération Wallonie-Bruxelles reconduit le subside structurel à 30 000 euros par an pour cinq ans, jusqu'en 2031. Autrement dit: le financement annuel ne couvre même pas le coût d'une seule édition. La Commission des arts plastiques a pourtant recommandé un montant de 130 000 euros.» L'écart est considérable. Le directeur d'«Art au centre» estime que la décision de la Fédération Wallonie-Bruxelles met totalement en péril le projet.

Madame la Ministre-Présidente, quels sont les éléments d'évaluation mis en avant par la Commission arts plastiques dans son avis sur le projet «Art au centre»? Quels critères et arguments soutiennent-ils votre décision d'octroyer un montant annuel de seulement 30 000 euros à ce projet? Comment justifiez-vous le montant fixé?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Depuis 2017, l'ASBL Mouvements sans titre s'engage activement dans le paysage culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles en produisant des projets artistiques innovants à fort retentissement et en défendant des valeurs humanistes, citoyennes et philanthropiques. Avec son projet «Art au centre», l'ASBL déploie un parcours artistique en investissant les vitrines de commerces vides du centre de Liège.

Le projet est particulièrement intéressant, en raison des différents publics qu'il touche et soutient. Mon cabinet a d'ailleurs discuté avec les deux porteurs du projet le 28 novembre dernier. L'ASBL a demandé un renouvellement de convention assorti d'une subvention de 217 000 euros par an, soit une augmentation de 187 000 euros par rapport à sa convention précédente.

La Commission des arts plastiques remet un avis portant sur la qualité artistique et culturelle du projet, la capacité de rayonnement au sein ou en dehors des régions de langue française et bilingue de Bruxelles-Capitale, l'adéquation entre le montant du soutien et le projet artistique, ainsi que l'opportunité d'une stabilisation de l'activité du demandeur par la conclusion d'une convention. À cela s'ajoutent la capacité de mise en valeur des créateurs de notre Fédération et/ou l'utilisation de formes d'expression les plus novatrices, ainsi que l'adéquation du projet au regard des objectifs du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA).

Après analyse du dossier, les membres de la Commission des arts plastiques ont émis un avis de principe positif à l'unanimité et ont proposé un refinancement du projet pour un montant de 130 000 euros, soit une augmentation de 100 000 euros. Dans le contexte de fonctionnement en enveloppe fermée que vous n'ignorez pas, Madame la Députée, je n'ai malheureusement pas pu suivre l'avis de la Commission des arts plastiques, faute de crédit budgétaire disponible.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, votre réponse est saisissante. Sous prétexte d'un fonctionnement budgétaire en enveloppe fermée, vous n'accordez au projet «Art au centre» que 30 000 euros, au lieu des 130 000 euros dont il a besoin pour persister. Cela revient à tuer le projet, je n'ai pas d'autre conclusion.

1.17 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «État d'avancement du chantier de simplification administrative dans le secteur culturel»

Mme Isabella Greco (PS). – La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit un énorme chantier de simplification administrative dans le secteur culturel. L'objectif est de rendre les procédures plus simples, plus claires et plus cohérentes. Plusieurs pistes sont évoquées, notamment la simplification et l'accélération des procédures administratives, l'harmonisation des demandes d'aide entre les différentes structures publiques, un accès plus clair aux demandes d'aide sur la plateforme www.culture.be, une meilleure transparence dans la répartition des aides publiques et l'application d'un principe de proportionnalité dans les justificatifs demandés aux opérateurs culturels.

Lors de précédents échanges parlementaires, Madame la Ministre-Présidente, vous avez indiqué que ce chantier reposait notamment sur la dématérialisation progressive des procédures, sur l'intégration de certains dispositifs dans la plateforme SUBside et sur l'application du principe «*only once*», afin de limiter les démarches administratives répétitives pour les opérateurs et opératrices.

Si ces évolutions constituent des avancées, de nombreux opérateurs continuent toutefois de souligner la complexité des démarches administratives, la multiplicité des plateformes ou encore le manque de lisibilité des dispositifs de soutien.

Où en est le chantier de simplification administrative dans le secteur culturel? Quelles mesures concrètes ont-elles déjà été mises en œuvre? Quels secteurs culturels sont-ils actuellement concernés par ces simplifications? Comment le gouvernement entend-il harmoniser les procédures et les formulaires de demande d'aide entre les différents dispositifs publics?

Enfin, menez-vous une réflexion afin d'aboutir à un guichet numérique réellement unifié pour les opérateurs culturels? Quel est le calendrier des prochaines étapes de ce chantier? Quelles seront les améliorations concrètes?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, le chantier de simplification administrative mené par l'Administration générale de la culture (AGC) se distingue en deux volets suivants deux temporalités.

Le premier volet vise la simplification des procédures, en identifiant les dispositions décrétales qui sont obsolètes ou lourdes et qui peuvent être facilement modifiées grâce à un dispositif juridique unique, sans entraîner de négociations sectorielles puisqu'elles ne modifient pas de dispositions de fond. Il s'agit par exemple de la suppression de l'envoi de recommandés ou de certains documents; cet envoi est inutile d'après l'analyse de l'administration. Pour mener à bien cette première phase, les fédérations des secteurs culturels ont été sollicitées pour faire part de leurs constats. Ces retours, plus larges que les seuls gains rapides, alimenteront les autres projets du chantier.

Outre ce travail sur les gains rapides, l'AGC mène plusieurs autres projets destinés à simplifier les procédures au bénéfice des opérateurs: l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans le processus de recevabilité des dossiers, la réduction du rapportage annuel pour les opérateurs reconnus sur de plus longues périodes, la réflexion sur un rapportage à mi-parcours. L'échéance fixée pour ces différents projets est la fin de l'année 2026.

Par ailleurs, un deuxième volet est mené en parallèle sur la simplification du contrôle. Ce volet s'appuie sur le principe de confiance en développant une gestion du risque qui doit être acceptée par toute la chaîne d'approbation. Plusieurs instruments de gestion du risque ont été identifiés: le recours à une codification de l'indice de confiance attribué à tout opérateur, le renforcement de la capacité d'accompagnement des opérateurs, l'intensification de l'auto-évaluation déjà présente dans plusieurs secteurs. Ce volet nécessite davantage de concertation interne à l'administration et avec les secteurs. L'échéance est fixée à 2027.

Plusieurs autres projets transversaux du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont également en cours et seront au bénéfice indirect des opérateurs. L'harmonisation des mécanismes d'indexation, notamment dans les divisions organiques (DO) du budget de la culture, permettra une meilleure prévisibilité budgétaire. Elle permettra aux opérateurs de connaître plus tôt la subvention à laquelle ils auront droit l'année suivante. Un autre projet concerne la dématérialisation des processus, notamment grâce à des formulaires intelligents. Dans ce cas, l'harmonisation n'est pas poursuivie, car chaque secteur a ses spécificités.

Enfin, il existe un projet de simplification finalisée et d'auto-évaluation des opérateurs en arts de la scène. Ce projet a nécessité de gros efforts, notamment de la part des opérateurs qui ont dû rendre, en 2025, une auto-évaluation de cinq pages. Ces opérateurs recevront un retour au cours du printemps 2026. Si l'évaluation est positive, ils seront dispensés de devoir déposer une évaluation en 2027.

Par ailleurs, j'ai cité un certain nombre d'avancées lors de la réunion du 2 décembre 2025 de notre commission. Je vous suggère dès lors d'aller relire le compte rendu et les rapports de cette réunion pour le surplus.

Mme Isabella Greco (PS). – Merci, Madame la Ministre-Présidente, d'avoir détaillé les deux volets, dont les échéances sont fixées à la fin 2026 et la fin 2027. Je vous interrogerai pour faire le point après chacune de ces échéances.

Je note que votre volonté est de simplifier les contrôles, ce qui me paraît très important. En effet, s'il y a moins de moyens pour ces secteurs, cela signifie moins de personnel. Le personnel restant ne peut pas être amené à accomplir des missions chronophages, à remplir des documents, à effectuer des démarches administratives. Il doit pouvoir se concentrer sur sa mission principale: travailler sur le terrain.

1.18 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «État d'avancement de la révision du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle»

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, comme vous nous l'avez indiqué, le décret du 28 mars 2019 relatif à la nouvelle gouvernance culturelle (décret «Nouvelle gouvernance culturelle») est en cours de révision. Cette révision figure parmi les principaux chantiers menés par la cellule de votre cabinet chargée de la culture. Le décret «Nouvelle gouvernance culturelle» est un cadre important pour garantir la transparence et le bon fonctionnement tant de l'évaluation des projets culturels que de l'attribution des aides publiques. Notamment, il organise le travail des commissions d'avis.

Dans le cadre de la révision du décret «Nouvelle gouvernance culturelle», plusieurs questions importantes semblent à l'étude pour le moment. Celles-ci concernent les montants et les modalités de rémunération des membres des commissions d'avis, les règles relatives aux conflits d'intérêts, les conditions de travail et la charge de travail des membres des commissions d'avis, ainsi que la composition et le fonctionnement des commissions d'avis. Ces éléments sont évidemment essentiels pour garantir la transparence des décisions publiques, l'indépendance des expertises et l'efficacité de l'évaluation des projets culturels.

Où en est le processus de révision du décret «Nouvelle gouvernance culturelle»? Quelles sont les pistes envisagées? Quelles seront les principales modifications? Comment les opérateurs culturels, les membres des commissions d'avis ainsi que les fédérations professionnelles ont-ils été associés à cette réflexion? Existe-t-il déjà un calendrier? Comment faire en sorte que cette révision renforce la transparence, tout en assurant des conditions de travail adéquates aux membres des commissions d'avis?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le décret «Nouvelle gouvernance culturelle» a fait l'objet de plusieurs évaluations: un audit du fonctionnement des commissions d'avis, réalisé en 2023 par le Service commun d'audit (SCA) de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de

la Région wallonne; l'évaluation prévue à l'article 101 du décret, à laquelle a contribué le comité d'accompagnement constitué de différentes instances d'avis, finalisée en avril 2024; l'évaluation menée la même année par l'Administration générale de la culture (AGC); et, enfin, plusieurs échanges organisés en 2024 et 2025 avec les présidences et vice-présidences des commissions d'avis.

Dans l'ensemble, le système instauré par le décret «Nouvelle gouvernance culturelle» est évalué favorablement et n'est pas remis en cause dans ses principes. Il n'est donc pas question de s'éloigner de ses fondements. Néanmoins, les évaluations ont permis d'identifier un certain nombre d'ajustements susceptibles d'améliorer le fonctionnement du dispositif. En ce qui concerne les commissions d'avis, par exemple, certaines adaptations sont envisagées pour en optimiser le fonctionnement, mais aussi pour uniformiser et professionnaliser les pratiques afin de favoriser un traitement équitable de tous les dossiers dans toutes les commissions d'avis. Pour le dire autrement, la question des conflits d'intérêts est un point d'attention.

Les fédérations représentatives sont également au cœur de la réflexion, dans l'objectif de renforcer la voix collective, comme le prévoit la Déclaration de politique communautaire (DPC). Aujourd'hui, nous devons également intégrer la question de l'intelligence artificielle (IA) dans nos processus de gouvernance et des réflexions sont en cours à ce sujet. Les travaux sont menés en étroite collaboration avec l'AGC et une note d'orientation définira les points du décret «Nouvelle gouvernance culturelle» à affiner, en concertation, afin de rendre les réflexions opérationnelles. L'objectif est de présenter un avant-projet de décret cette année 2026.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je relirai votre réponse afin de vérifier ses informations et j'aborderai à nouveau l'évolution de la réforme du décret «Nouvelle gouvernance culturelle» prochainement.

1.19 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «État d'avancement de la modification du décret du 16 mai 2024 relatif au soutien à la diffusion des productions artistiques en Communauté française»

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, la modification du décret du 16 mai 2024 relatif au soutien à la diffusion des productions artistiques en Communauté française (décret «Diffusion») fait partie des chantiers menés par votre cellule «Culture» actuellement. Un avant-projet de décret aurait été adopté en première lecture par le gouvernement et serait à présent en phase de concertation avec les acteurs et actrices du secteur.

Le décret «Diffusion» joue un rôle important, car il soutient la circulation des œuvres et favorise l'accès des publics à la création artistique sur l'ensemble du territoire. Sa révision suscite donc un réel intérêt auprès des opérateurs de terrain.

Madame la Ministre-Présidente, quels sont les objectifs poursuivis à travers la modification du décret «Diffusion»? Quels sont les principaux changements envisagés par rapport au dispositif adopté en 2024? Des acteurs du secteur culturel participent-ils concrètement à la phase de concertation? Une co-construction est-elle en cours? Quel calendrier est-il envisagé? Comment faire en sorte que cette modification colle avec les besoins des artistes en matière de diffusion artistique?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, comme indiqué dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement s'est effectivement engagé à réviser le décret «Diffusion». Cette révision fait suite à plusieurs réactions du secteur, qui a exprimé des inquiétudes quant à certaines dispositions du texte adopté en mai 2024.

Cette préoccupation a conduit le gouvernement à geler l'entrée en vigueur du décret, initialement prévue au 1er janvier 2025, pour retravailler le dispositif. Les ajustements envisagés visent notamment à clarifier l'articulation entre la diffusion scolaire et le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA), ainsi qu'à mieux distinguer les mécanismes de diffusion des productions professionnelles de ceux relatifs aux productions amateures.

Dans le même temps, le contexte budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles a conduit le gouvernement à privilégier la consolidation des dispositifs existants plutôt que la création de nouveaux programmes. Dans cette perspective, certains dispositifs envisagés en 2024, tels que le programme de tournées sectorielles ou la généralisation des vitrines, ne devraient pas être repris dans le décret modificatif.

Cet avant-projet de décret a été approuvé en première lecture le 3 octobre 2025. Il a ensuite été soumis de manière concomitante aux instances d'avis du secteur de la culture: la Chambre de concertation des arts vivants, la Chambre de concertation des musiques, la Chambre de concertation des arts visuels, la Chambre de concertation de l'action culturelle et territoriale, la Chambre de concertation des patrimoines culturels, ainsi que le Conseil supérieur de la culture (CSC). Il a par ailleurs été soumis au Conseil d'État dans un souci de rapidité. Des avis ont également été sollicités auprès de la Commission communautaire française (COCOF) et de l'Association des provinces wallonnes (APW).

Ces différents avis, notamment celui du Conseil d'État, nous amènent à effectuer différentes modifications au texte initial. Les représentants des secteurs sont associés à leur rédaction. À la demande du Conseil d'État, l'avant-projet de décret sera soumis à l'avis de l'Autorité de protection des données (APD), puis repartira au Conseil d'État, pour assurer toute la sécurité juridique nécessaire.

Le texte prévoit deux dispositifs complémentaires, financés par le budget du PECA, qui viendront renforcer l'accès des publics scolaires à la diffusion

artistique. Le premier vise à soutenir le déplacement d'élèves issus d'écoles dites isolées vers les lieux de diffusion culturelle, notamment à travers une intervention dans les frais de transport, et l'organisation de représentations, accompagnée d'actions de médiation culturelle. Ce dispositif s'appuierait sur des diffuseurs scolaires subventionnés dans les arts de la scène et disposant d'une expertise dans ce domaine. Le second dispositif permettra, à titre dérogatoire, d'accorder des subventions directement à certains établissements scolaires, afin qu'ils puissent programmer eux-mêmes des spectacles au sein de leurs infrastructures.

Ces deux dispositifs ont pour objectif de correspondre aux réalités du terrain et d'offrir des solutions adaptées pour toucher des publics scolaires les plus éloignés de l'offre culturelle, tout en garantissant la qualité de l'expérience artistique proposée. Dans ce cadre, les pouvoirs organisateurs et les réseaux d'enseignement ont également été consultés afin d'évaluer la pertinence et les conditions de mise en œuvre de ces dispositifs.

Enfin, l'avant-projet de décret prévoit la création d'un comité d'évaluation afin que cette réforme réponde durablement aux besoins du secteur. Ce comité aura pour mission d'analyser la mise en œuvre du dispositif sur la base de critères précis et, si nécessaire, de formuler des recommandations au gouvernement sur les priorités à soutenir ou sur l'adaptation de certains mécanismes en fonction des besoins identifiés sur le terrain.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour les éléments de suivi communiqués. En effet, le public scolaire est essentiel pour le secteur culturel et nous devons absolument faire le lien entre eux. Tous les parents n'emmènent pas leurs enfants à des spectacles ou à des activités culturelles dans les académies qui, hier, étaient gratuites. Nous sommes donc face à une complication supplémentaire, raison pour laquelle nous devons renforcer ce lien. La subvention destinée à la programmation de spectacles dans les infrastructures scolaires est de ce fait primordiale. Je réécouterai attentivement l'intégralité de votre réponse.

(M. Bruno Lefèbvre, président, prend la présidence)

1.20 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Rénovation de l'Académie et du Cercle des Beaux-Arts à Verviers: état d'avancement»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, l'avenir de l'Académie des Beaux-Arts et du Cercle des Beaux-Arts de Verviers est compromis. Ce bâtiment, pilier de l'enseignement artistique dans notre région, est aujourd'hui dans un état de dégradation très préoccupant, comme nous avons pu nous en rendre compte lors de notre visite du bâtiment, le 10 octobre 2025. D'après les informations dont je dispose, le coût de la rénovation complète est estimé à 5 ou 6 millions d'euros, avec une subvention attendue et espérée de 70 %.

La ville de Verviers a déjà marqué sa volonté d'avancer, mais elle se heurte à une réalité financière implacable. Sans un soutien précieux de la Fédération Wallonie-Bruxelles par le biais de son Plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires (PIEBS), elle sera incapable de supporter les coûts de cette rénovation énergétique et structurelle. Les perspectives sont claires: l'urgence est telle que, si aucune subvention n'est débloquée rapidement, le pouvoir organisateur devra envisager la fermeture pure et simple du site pour des raisons de sécurité et de coûts énergétiques insoutenables.

Madame la Ministre-Présidente, quel est l'état d'avancement de ce dossier? Quelle suite comptez-vous donner au dossier de subventionnement introduit par la ville de Verviers pour l'Académie des Beaux-Arts? Reconnaissez-vous le caractère d'urgence absolue de ce dossier, afin d'éviter la fermeture d'un outil pédagogique qui accueille des centaines d'élèves? La Fédération peut-elle garantir un calendrier de soutien financier qui permette à la ville de Verviers de lancer les marchés de travaux avant que le bâtiment devienne totalement inexploitable?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, la ville de Verviers a introduit une candidature dans le cadre du troisième appel à projets du PIEBS. Les analyses des dossiers de candidature sont en cours de finalisation. Une fois étudiées par le Service général des infrastructures scolaires subventionnées (SGISS), les propositions de classement seront communiquées pour avis à la Commission inter-caractère (CIC) des bâtiments scolaires, avant d'être soumises à l'Inspection des finances (IF) et, finalement, à l'accord du gouvernement.

Selon le SGISS, les documents transmis par le pouvoir organisateur décrivent un bâtiment de moindre performance énergétique, des sanitaires neufs en nombre insuffisant, des fonctions pédagogiques absentes ou spatialement défaillantes, un système de chauffage récent, un besoin en ventilation mécanique des locaux, un besoin relatif de mise en conformité de l'installation électrique, des problèmes structurels à sonder et des problèmes d'étanchéité de la toiture. Néanmoins, aucun document transmis par le pouvoir organisateur ne mentionne de fermeture imminente du bâtiment.

Il est à noter que le classement des candidatures au PIEBS permet de mettre en évidence les bâtiments scolaires les plus précaires sur les plans énergétique, technique, pédagogique et spatial. La sélection des projets repose sur un principe de priorisation permettant d'objectiver le choix des dossiers en fonction de critères clairs et transparents. C'est indispensable dès lors que les besoins dépassent largement les moyens disponibles. Une telle approche garantit une allocation équitable et efficiente des ressources, tout en répondant au mieux aux défis climatiques, pédagogiques et liés au bien-être des occupants.

Dans l'attente de l'octroi d'un accord ou d'un refus à la candidature dans le cadre du PIEBS, le SGISS reste disponible pour tout échange avec le pouvoir organisateur afin de discuter des possibilités de pallier les problèmes urgents de conformité et de sécurité.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – J'entends bien que le processus est en cours et que tout le monde doit s'y conformer. Par ailleurs, je me permets d'insister sur le caractère urgent de la situation. Madame la Ministre-Présidente, vous n'êtes pas sans savoir que la rénovation du Grand Théâtre de Verviers a nécessité une intervention importante de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les travaux y ont été repoussés jusqu'au jour où un morceau de plafond s'est échoué sur le sol. Les pompiers ont alors pris la décision de fermer le bâtiment en urgence.

Je crains donc qu'en l'absence de décision de procéder à la réparation et à la rénovation des parties du bâtiment qui le nécessitent en priorité, nous n'en arrivions à une situation où les pompiers interdiront l'accès du bâtiment pour des questions de sécurité. Lors de notre visite, vous avez constaté comme moi que des étançons avaient été placés un peu partout et même dans des classes où se donnent des cours. Cela témoigne du caractère urgent de la situation.

J'espère donc que nous trouverons une solution pour préserver l'Académie des Beaux-Arts de Verviers. Elle contribue à la valorisation de la culture pour tous dans la ville. Je ne manquerai pas de vous réinterroger prochainement sur ce dossier.

1.21 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Plan d'action relatif au bien-être des travailleurs et travailleuses du secteur culturel»

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, les travailleurs et les travailleuses du secteur culturel s'expriment régulièrement sur leurs conditions de travail et témoignent d'un mal-être profond. Actuellement, vous élaborez un plan d'action portant sur ce problème. Plusieurs témoignages récents mettent en lumière les difficultés que rencontrent les opérateurs du secteur culturel. Celles-ci concernent notamment la précarité, la charge de travail ou encore la reconnaissance professionnelle.

Où en est aujourd'hui l'élaboration de ce plan? Quels en sont les axes prioritaires? Les organisations professionnelles et les représentants du secteur ont-ils été consultés et associés à ce travail? Quelles sont les mesures concrètes? Quel est le calendrier prévu?

Mme Élisabeth Degryse, ministre- présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La question du bien-être au travail, de la prévention des violences et du harcèlement constitue un axe essentiel de notre politique. Même si ces matières relèvent d'abord de la responsabilité des employeurs et du cadre législatif fédéral,

la Fédération Wallonie-Bruxelles s'engage activement dans la sensibilisation et la formation. L'Administration générale de la culture (AGC) organise cette année, entre mars et juin, collaboration avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), un cycle de dix journées de formation, destiné au secteur des arts vivants et de la musique. Ces formations, réparties entre employeurs et travailleurs afin de garantir un espace de parole adapté, permettront de sensibiliser près de 200 acteurs du secteur culturel. Elles ont été élaborées avec l'appui d'un comité d'accompagnement réunissant notamment la Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS) et Scivias, sur la base de témoignages recueillis auprès des professionnels, afin d'ancrer les contenus dans la réalité du terrain.

Par ailleurs, une recherche sur le bien-être au travail est actuellement menée dans les centres culturels, sous l'impulsion du Réseau des professionnels en centres culturels (ASTRAC). Ses résultats, attendus avant l'été, permettront d'identifier plus précisément les besoins et d'envisager de nouveaux outils d'accompagnement. Cette réflexion s'appuie également sur l'avis rendu par la Chambre de concertation des arts vivants, intitulé «*Agir et soutenir*» qui formule plusieurs recommandations relatives à la formation, à l'organisation du travail et à la simplification administrative.

Dans ce cadre, j'ai également souhaité réactiver la réflexion autour du projet de maison des travailleurs des arts et des fédérations. L'objectif est d'examiner avec le secteur lui-même dans quelle mesure un tel outil pourrait répondre à une attente réelle du terrain, notamment en faveur de l'information, de l'accompagnement et de la mise en réseau des professionnels. Cette réflexion sera menée en concertation étroite avec les représentants du secteur afin d'en évaluer la pertinence et les modalités éventuelles de mise en œuvre.

Enfin, le soutien aux artistes passe aussi par la préservation des dispositifs de financement existants. Dans le contexte budgétaire actuel, le gouvernement a veillé à maintenir les aides ponctuelles dans le secteur des arts vivants et à permettre le dépôt de demandes d'aide structurelle de trois ans grâce aux dispositifs des contrats, en mars 2026. Ces instruments sont essentiels pour les artistes et les structures les plus fragiles.

Parallèlement à la poursuite du déploiement du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA), la mise en œuvre du décret du 16 mai 2024 relatif au soutien à la diffusion des productions artistiques en Communauté française (décret «Diffusion»), dont je viens de parler, contribuera à renforcer la circulation des œuvres et l'accès à la création.

L'action engagée s'inscrit dans une approche globale: améliorer les conditions d'exercice des métiers culturels, simplifier le cadre administratif, renforcer la prévention des violences, former les différents acteurs du secteur culturel et soutenir la création et la diffusion. Ce travail est mené comme il doit l'être, en concertation étroite avec les acteurs et actrices du secteur.

Mme Isabella Greco (PS). – Je suis toujours effarée, voire préoccupée. Il est incompréhensible de voir autant de travailleurs, surtout dans le secteur culturel qui est si fondamental pour notre société, exprimer un tel niveau de mal-être dans leur travail! Nous passons plus de temps au travail qu'en famille. Franchement, cette réalité m'interpelle et je m'interroge. Madame la Ministre-Présidente, vous avez parlé de votre plan d'action. À cet égard, je suis mi-figue mi-raisin. Certes, il existe une intention d'améliorer la situation.

Vous évoquez notamment des outils d'accompagnement et de soutien. Toutefois, face à une telle urgence, je n'ai pas l'impression que vous avez les ambitions nécessaires pour répondre à cette situation. Vous avez raison de souligner que cela ne tourne pas qu'autour de la culture et de vos compétences. Il faudrait peut-être un plan d'action plus transversal. Je n'avais pourtant pas l'intention de me glisser sur le terrain budgétaire, mais vous l'avez abordé de votre propre initiative. Les travailleurs s'inquiètent de pouvoir continuer à vivre et à subsister, demain, de leur métier, de leur passion.

Vous évoquez par ailleurs la préservation de financements par le biais d'aides ponctuelles, du PECA, etc. Il n'en reste pas moins que la culture est privée de 13 millions d'euros et qu'il subsiste de grosses inquiétudes dans les petites structures qui comptent des personnes qui rencontrent déjà des difficultés à boucler leurs fins de mois. Il existe une véritable urgence, à laquelle doit correspondre une réelle action. Surtout, il faut avoir plus d'ambition.

1.22 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Situation sociale et gouvernance au sein de l'ASBL UP – Circus & Performing Arts»

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, il y a un an, je vous ai déjà interrogée au sujet de la situation plus que préoccupante vécue au sein de l'ASBL UP – Circus & Performing Arts. À l'époque, vous avez rappelé avec justesse le rôle de la Fédération en tant que pouvoir régulateur et subsidiant et l'existence de dispositifs internes et externes qui peuvent intervenir dans des cas de harcèlement et de situations mal vécues par les membres d'une structure. Vous avez aussi indiqué que le Service général de l'inspection de la culture (SGIC) avait été chargé de rédiger un rapport sur l'application des principes de bonne gouvernance.

Un an plus tard, la situation ne semble pas s'améliorer. Au contraire, elle s'aggrave. Selon la presse, sept des huit membres du personnel de l'ASBL se sont mis en grève le 2 mars dernier, près de trois semaines avant le départ du UP Festival, l'événement majeur du cirque contemporain à Bruxelles. Ce festival est largement soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'imagine que l'intention de ces personnes est donc symbolique et vise à attirer l'attention sur la situation qu'ils vivent.

Comme il y a un an, les grévistes dénoncent un management toxique, des crises de colère, des humiliations, des contrôles permanents et des absences de changements structurels, malgré des engagements publics pris en 2025. Le collectif Wake Up parle d'un lourd historique, documenté par des études externes connues de l'organe d'administration et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ses revendications sont, notamment, la mise en retrait immédiate de la codirection actuelle, un renouvellement de la gouvernance et une reconstruction organisationnelle profonde.

Dès lors, où en est le rapport d'inspection que vous avez mentionné? Quelles suites concrètes ont-elles été données depuis notre discussion à ce sujet, il y a un an? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles entend-elle s'assurer que les engagements publics pris en 2025 par l'organe d'administration et la codirection ont été respectés? En tant que pouvoir subsidient, quelles mesures envisagez-vous pour conditionner le maintien ou l'adaptation des subventions au respect effectif des principes de bonne gouvernance et de bien-être au travail?

Quelles garanties supplémentaires apportez-vous pour que les membres du personnel puissent signaler d'éventuels faits de harcèlement ou de dysfonctionnement, dans un cadre réellement indépendant, sécurisé et protecteur? Nous savons que la situation est problématique depuis des années. Si vous ne parvenez pas à couper les subventions, pouvez-vous au moins envisager un dispositif qui permette d'être informé régulièrement de l'évolution de la situation?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, le rapport du SGIC m'a été transmis le 4 août dernier. Il a conclu que l'accompagnement mené auprès de l'ASBL Up – Circus & Performing Arts a permis la mise en œuvre effective du plan de gouvernance prévu dans le contrat-programme. Il a souligné, notamment, l'élargissement de l'assemblée générale et de l'organe d'administration et le lancement d'une procédure de recrutement visant à créer un poste de direction opérationnel auquel seraient déléguées la gestion du personnel et la gestion financière.

Toutefois, au regard des événements récents que vous avez cités, les services de l'administration ont poursuivi leur travail d'accompagnement afin de favoriser une sortie de crise. Ils ont soutenu les membres de l'organe d'administration non démissionnaires et les travailleurs et les travailleuses de l'ASBL dans la finalisation d'un accord portant sur un processus de stabilisation de la gouvernance. Ce processus poursuit trois objectifs: restaurer un cadre de travail sain pour le personnel, permettre la préparation du festival dans les limites de ce qui est réalisable à la date de la convention conclue entre les parties et organiser de manière structurée la transition de gouvernance de l'association.

L'accord intervenu entre les parties prévoit plusieurs mesures structurantes. La direction actuelle et historique de l'opérateur est mise en retrait complet jusqu'au

30 juin 2026, avec la possibilité de prolonger cette période si cela s'avère nécessaire pour assurer la transition. Concrètement, cette mise en retrait signifie que la direction concernée n'exerce plus aucune responsabilité opérationnelle, stratégique ou organisationnelle, et s'engage à ne prendre part à aucune forme de gestion interne pendant cette période. Par ailleurs, une nouvelle assemblée générale, représentative et distincte de l'organe d'administration, devra être constituée pour le mois d'avril 2026. Elle intégrera notamment des représentants du personnel et un observateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette nouvelle assemblée générale aura pour mission d'orchestrer le renouvellement de l'organe d'administration.

Enfin, une nouvelle direction générale va être installée. Cette évolution impliquera une redéfinition des fonctions de la direction historique de l'opérateur et permettra de clarifier les responsabilités hiérarchiques et managériales au sein de la structure. Dans cette configuration, la relation hiérarchique avec les membres du personnel relèvera exclusivement de l'autorité de la future direction générale. Cette réorganisation constitue une étape importante pour refonder la gouvernance de l'opérateur et créer les conditions d'un fonctionnement plus serein et plus équilibré.

En tant que pouvoir subsidiant, la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose d'un levier d'action. Conformément à l'article 51/2 du décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène (décret «Arts de la scène»), une procédure de suspension, de modification ou de résiliation d'un contrat-programme peut être activée, si les conditions qui le fondent ne sont pas respectées. À ce jour, l'accord conclu entre l'organe d'administration et les membres du personnel et la volonté exprimée par les différentes parties de travailler à une réorganisation profonde de la structure créent les conditions d'une évolution positive, tant dans la gestion des ressources humaines que dans la prise en compte de la parole du personnel dans les organes de gouvernance. Nous suivrons évidemment la situation attentivement.

Enfin, s'agissant du signalement d'éventuels faits de harcèlement, je rappelle que plusieurs dispositifs légaux existent déjà afin de garantir aux travailleurs un cadre indépendant et protecteur pour faire valoir leurs droits, notamment par le biais des mécanismes internes de prévention et des instances compétentes pour le bien-être au travail. Je pense notamment aux services de prévention et de protection au travail.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, votre réponse est rassurante. Vous avez rappelé l'existence de dispositifs internes. Toutefois, dans le cas qui nous occupe, tout avait été entrepris en amont de manière organisée et séquencée. Les dysfonctionnements continuaient à survenir. Une action forte était nécessaire et je me réjouis d'apprendre que vous avez agi avec votre

administration. Sept membres du personnel sur huit qui se mettent en grève, c'est un signal fort!

Aujourd'hui, vous donnez un exemple en montrant que la mise en retrait est possible, tout en veillant à ce que le festival soit maintenu. C'est un geste d'encouragement pour le personnel qui œuvre à ce festival. Les autorités politiques ont la responsabilité de garantir que l'argent public ne soutienne pas des environnements de travail qui causent de la souffrance.

Vous dites que vous suivrez le dossier; j'en ferai de même, en vous interrogeant sur son évolution. En tout cas, je vous remercie, pour ces personnes, d'avoir pris le taureau par les cornes, car c'était nécessaire.

(*Mme Fadila Laanan prend la présidence*)

1.23 Question de M. Bruno Lefèbvre, intitulée «Centres d'archives liés à des partis politiques soumis au décret-programme»

M. Bruno Lefèbvre (PS). – L'Administration générale de la culture (AGC) a envoyé un courrier aux opérateurs reconnus dans le secteur des centres d'archives précisant que, concernant l'annonce de la suppression – en décembre 2026 – des reconnaissances des organismes présentant des liens explicites avec les partis politiques, notamment dans ledit secteur, elle devrait revenir vers les opérateurs visés dès que possible avec des informations plus précises.

Cette information étant extrêmement floue, il importe de faire la clarté le plus rapidement possible sur la mesure et ses modalités de mise en œuvre. Madame la Ministre-Présidente, sur quels critères comptez-vous vous baser pour exclure les centres d'archives liés aux partis politiques? S'agira-t-il des mêmes critères que ceux prévus pour l'éducation permanente dans le décret-programme du 17 décembre 2025 portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux infrastructures, aux hôpitaux universitaires, à la culture, à la recherche scientifique, à l'enfance, aux maisons de justice, à la jeunesse et aux fonds budgétaires? Derrière ces termes, visez-vous la même catégorie d'organismes que ceux que vous avez mentionnés pour l'éducation permanente dans le commentaire des articles du décret-programme? Par exemple, Etopia ou le Centre permanent pour la citoyenneté et la participation (CPCP) seront-ils exclus?

Quelles seront les modalités administratives pour procéder à l'exclusion de ces opérateurs du champ de financement? Quels opérateurs sur liste restreinte devront-ils rendre un dossier à l'AGC pour évaluer leurs éventuels liens avec un parti politique? Quelle forme devra prendre ce dossier?

Vu l'importance des centres d'archives pour la recherche scientifique et la mémoire collective, au regard des décennies de travail des archivistes sur la collecte, le traitement et la valorisation des documents, une suppression progressive sera-

t-elle prévue pour permettre à ces centres, le cas échéant, de trouver des solutions afin de ne pas détruire le patrimoine de tout un chacun?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, la décision de mettre fin à la reconnaissance, en décembre 2026, des organismes présentant des liens explicites avec les partis politiques, qu'il s'agisse d'associations d'éducation permanente, d'organisations de jeunesse ou de centres d'archives, figure dans l'accord budgétaire intervenu en octobre 2025.

Personne n'ignore non plus que cette annonce a soulevé et suscite encore de nombreux commentaires et de multiples interrogations. La rédaction du texte est en cours. Je vous livrerai de nombreuses réponses à vos questions lors de l'examen de ce texte par le Parlement. En attendant, je dois malheureusement vous remercier pour votre patience.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je suis vraiment déçu, car je pensais que vous alliez me communiquer des informations. Je comprends bien que les textes soient en cours de rédaction. Néanmoins, les centres d'archives sont dans l'attente, alors qu'ils sont frappés par une réforme peu bénéfique. Si vous pouviez leur transmettre les informations utiles le plus rapidement possible, cela les rassurerait.

(M. Bruno Lefèbvre, président, reprend la présidence)

1.24 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Rémunération des artistes et conditions de travail dans le secteur culturel»

Mme Fadila Laanan (PS). – Depuis plusieurs années, les artistes et les travailleurs de la culture alertent sur la précarité persistante de leurs conditions de travail et sur l'insuffisance de leur rémunération. Les données issues du cadastre de l'emploi culturel ont d'ailleurs confirmé cette réalité préoccupante, en montrant notamment que de nombreux artistes vivent avec des revenus particulièrement faibles.

Madame la Ministre-Présidente, dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), votre gouvernement s'est pourtant engagé à assurer une juste rémunération des artistes et à renforcer l'attention portée à l'emploi artistique dans l'examen des subventions et dans l'évaluation des opérateurs culturels. Par ailleurs, plusieurs pistes ont été évoquées ces derniers mois: le suivi du cadastre de l'emploi culturel et l'analyse plus fine des conditions de travail dans le secteur; la diffusion d'une charte de bonnes pratiques, notamment dans les arts plastiques; la réflexion autour de mécanismes favorisant une rémunération plus équitable, comme les droits de monstration; l'élaboration d'un plan d'action relatif au bien-être des travailleuses et travailleurs du secteur culturel.

Si ces annonces vont dans la bonne direction, de nombreux acteurs du secteur s'interrogent aujourd'hui sur leur mise en œuvre concrète, leur calendrier et leur portée réelle.

Dès lors, où en est aujourd'hui la mise en œuvre des engagements pris par votre gouvernement eu égard à la juste rémunération des artistes et des travailleurs culturels? Quelles mesures ont-elles été adoptées depuis le début de la législature? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles compte-t-elle traduire ces objectifs dans les dispositifs de soutien, notamment dans l'examen des demandes de subventions et dans l'évaluation des opérateurs culturels? Des critères plus précis relatifs à la rémunération artistique sont-ils envisagés?

Quelle suite entendez-vous donner au cadastre de l'emploi culturel, notamment pour mieux suivre l'évolution des revenus et des conditions de travail dans le secteur? Une mise à jour régulière des indicateurs qualitatifs est-elle prévue? Concernant les droits de monstration et la charte de bonnes pratiques, quelles avancées ont-elles été réalisées à ce jour? Comment comptez-vous encourager leur adoption effective par les institutions culturelles subventionnées?

Enfin, les travaux de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) sur le cadastre de l'emploi culturel doivent être poursuivis et les données salariales actualisées. Comment ces données seront-elles utilisées pour orienter les politiques publiques? De nouvelles études ou enquêtes sont-elles envisagées afin de mieux mesurer l'évolution réelle de la rémunération des travailleurs et artistes dans le secteur culturel?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, plusieurs avancées ont déjà été obtenues. Lors de l'analyse des demandes de subventions, les commissions d'avis et l'Administration générale de la culture (AGC) sont particulièrement attentives à la juste rémunération des travailleurs et travailleuses des arts, notamment dans le cas d'aides ponctuelles et de soutien à la programmation.

La question des droits de monstration est ainsi progressivement intégrée dans les pratiques du secteur, notamment à travers les grilles de rémunération développées par les opérateurs et grâce au calculateur mis à disposition par la Fédération des arts plastiques (FAP). Dans ce même esprit, la diffusion de la charte générale de bonnes pratiques dans les arts plastiques, publiée par la FAP, est activement soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles; un premier bilan de sa mise en œuvre sera prochainement réalisé. Conventionnée depuis 2025, la FAP bénéficie d'ailleurs d'un soutien structurel annuel de 75 000 euros octroyé par notre Fédération.

Au-delà de ces outils, la question de la rémunération s'inscrit dans une réflexion plus large sur les conditions de travail dans le secteur culturel. Des clauses

pourront progressivement être intégrées dans les conventions afin de rappeler certains principes essentiels: respect de la rémunération artistique, prise en considération du travail invisible, respect des temps de repos ou encore identification de référents en matière de violence et de harcèlement.

En 2025, l'OPC a finalisé le marché public relatif à la construction du cadastre de l'emploi dans le secteur culturel. Ce cadastre vise à poser la première pierre d'une observation continue de l'emploi dans le secteur culturel sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il porte, entre autres, sur des données enregistrées par l'Office national de sécurité sociale (ONSS) entre 2019 et 2021. L'OPC actualisera chaque année les données disponibles de l'ONSS; en 2026-2027, il analysera les données des années 2022 à 2025.

Ces données actualisées permettront de mieux comprendre les réalités des différents secteurs, mais aussi d'identifier d'éventuelles fragilités. Elles offriront la possibilité, le cas échéant, d'adapter les politiques publiques à ces réalités, par exemple en opérant des ciblages ou en ajustant certains dispositifs existants.

Enfin, je rappelle que la question de la juste rémunération ne peut être dissociée de celle des moyens disponibles dans le secteur. Dans les arts visuels, par exemple, une augmentation de l'allocation budgétaire relative aux aides pluriannuelles a été décidée lors de l'élaboration du budget initial de 2025, permettant à quinze opérateurs de bénéficier soit d'une augmentation de leurs subventions, soit d'une première convention pour un montant total de 400 000 euros.

Ce type de refinancement est important, car de nombreux opérateurs conventionnés fonctionnent avec des équipes très réduites, souvent limitées à un ou deux équivalents temps plein (ETP). Dans le contexte budgétaire actuel, certaines priorités doivent néanmoins être agencées dans le temps. Le moratoire sur une série d'aides en arts visuels reporte, par exemple, certaines perspectives de refinancement plus structurel à l'horizon 2029.

La juste rémunération des artistes doit donc être envisagée en activant plusieurs leviers: l'évolution des dispositifs de soutien, la diffusion de bonnes pratiques, l'amélioration de la connaissance du secteur et le dialogue ouvert avec les autres niveaux de pouvoir. C'est un travail quotidien qui ne se résume pas à un calendrier ponctuel, mais qui constitue une véritable lame de fond dans l'évolution de nos politiques culturelles.

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je suis satisfaite de vos réponses. J'attends les analyses de l'OPC sur le cadastre de l'emploi. Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet.

1.25 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Suivi sur la question des pratiques de lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, vous nous avez précisé, lors de notre dernière réunion de commission, que l'un des chantiers en cours avait trait à une enquête sur les pratiques de lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les pratiques de lecture constituent un défi majeur pour notre société. Elles touchent à la fois à l'émancipation individuelle, à la réussite scolaire, à l'accès à la culture et, plus largement, à la démocratie.

Plusieurs initiatives ont vu le jour ces derniers mois afin de mieux comprendre l'évolution des pratiques de lecture et d'identifier les leviers d'action. Je pense notamment à la concertation menée par le Service général des lettres et du livre (SGLL), ainsi qu'à l'enquête «*Tous lecteurs et lectrices demain?*», lancée à la suite de la journée de réflexion consacrée à la lecture comme enjeu de société et de santé. Ouverte à un large public – opérateurs du livre, de l'éducation, de la petite enfance, de la culture, mais aussi citoyens et familles –, cette enquête doit contribuer à l'élaboration de propositions concrètes pour renforcer la lecture de fiction ou soutenir le rapport au livre au sein des familles, à moyen et à long terme.

De nombreuses initiatives menées sur le terrain par les bibliothécaires et les opérateurs du réseau de la lecture publique – festivals, animations familiales, actions hors les murs ou encore projets destinés aux publics éloignés – témoignent du dynamisme des opérateurs, mais aussi de la nécessité de plus structurer ces efforts dans une stratégie globale et cohérente. Toutefois, plusieurs zones d'ombre subsistent. Les résultats de cette enquête ne semblent pas encore être largement partagés et les suites qui en découleront demeurent peu claires. Dans un contexte où les pratiques culturelles évoluent rapidement et où la concurrence des écrans s'intensifie, il est pourtant essentiel de disposer d'une stratégie forte et claire par rapport à la lecture.

L'enquête «*Tous lecteurs et lectrices demain?*» est désormais clôturée. Pouvez-vous nous indiquer où en est son analyse? À quel moment les résultats seront-ils rendus publics? Comment seront-ils traduits en mesures concrètes pour renforcer les pratiques de lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment auprès des jeunes? Dans quelle mesure les contributions des professionnels du secteur du livre, de l'éducation et de la petite enfance seront-elles analysées afin d'éclairer les politiques publiques? Envisagez-vous d'élaborer, sur la base de ces travaux, une stratégie globale ou un plan d'action pour soutenir la lecture, en articulation avec le réseau des bibliothèques publiques ainsi qu'avec les politiques culturelles et éducatives de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, je vous remercie pour vos questions sur l'enquête «*Tous lecteurs et lectrices demain?*», lancée par le SGLL le 20 octobre 2025, dans le cadre d'une réflexion menée en collaboration avec mon cabinet sur l'évolution de la Fureur de lire. Cette enquête était destinée aux professionnels du livre et de la

lecture, ainsi qu'aux acteurs travaillant avec les familles. Elle visait à recueillir leur analyse des freins à la pratique de la lecture, mais également leurs propositions de leviers et d'initiatives permettant de renforcer la lecture dans le quotidien des citoyens et des citoyennes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À ce jour, quelque 160 réponses ont été analysées. Les réponses proviennent en majorité d'acteurs de la chaîne du livre, en particulier des bibliothèques. L'analyse des données vise à mettre en lumière les expériences de terrain, les initiatives locales et les besoins des acteurs concernés. À ma demande, l'enquête a été prolongée jusqu'à la mi-avril afin de préciser certaines questions et d'élargir la participation, en particulier auprès d'opérateurs professionnels en lien direct avec les familles, notamment dans les secteurs social, médical, extrascolaire et sportif. Les enseignements de l'enquête permettront d'identifier et de valoriser des initiatives concrètes développées sur le terrain. Les résultats de cette enquête seront rendus publics en juin 2026.

La Fédération Wallonie-Bruxelles – c'est une bonne nouvelle – bénéficiera d'un soutien exceptionnel de la Loterie nationale. L'arrêté royal qui définit la répartition des bénéfices de cette dernière inclut désormais un volet consacré à l'encouragement de la lecture et octroie un budget de 3 millions d'euros destiné à soutenir des actions en faveur de la lecture en Belgique. Chaque Communauté bénéficie d'une part de ce budget, proportionnellement à son nombre d'habitants. J'ai donc l'honneur de vous annoncer qu'un budget de 966 000 euros a été octroyé par la Loterie nationale pour mener des actions en faveur de l'encouragement à la lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce financement est une opportunité majeure pour développer une politique ambitieuse de promotion de la lecture et permettra plusieurs actions.

Une enquête approfondie sera réalisée sur les pratiques et les représentations de la lecture des Belges francophones, en collaboration avec la Direction de la recherche, l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ) ainsi qu'avec le Service général de l'action territoriale. La méthode utilisée sera spécifique à ce type d'enquête. Une campagne de communication grand public, visant à valoriser la lecture et ses effets positifs sur l'imaginaire, l'empathie et le lien social, sera déployée. Il s'agit de soutenir concrètement des projets portés par les opérateurs de terrain sur l'ensemble du territoire à la suite des constats et des retours d'expérience récoltés lors des consultations.

J'ai souhaité que cette seconde enquête ne se limite pas à une simple photographie de la situation. Elle doit plutôt constituer un outil stratégique au service de l'action publique. Ces deux enquêtes, dont l'une est destinée aux professionnels du livre, de la lecture et des familles et l'autre au grand public, ont vocation à se compléter étroitement. Le croisement de ces regards professionnel et citoyen permettra de disposer d'un diagnostic plus complet et plus solide. Il contribuera ainsi

à orienter avec cohérence les actions futures de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la promotion de la lecture.

Mme Fadila Laanan (PS). – Les résultats de l'étude, que nous attendons avec impatience, seront donc rendus publics en juin et la Loterie nationale mettra un budget d'un peu moins d'un million d'euros à la disposition de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour promouvoir la lecture. C'est une bonne nouvelle, à quelques jours de la Foire du livre.

1.26 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Intelligence artificielle et secteur culturel: où en est la stratégie de la Fédération Wallonie-Bruxelles?»

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, l'intelligence artificielle (IA) transforme aujourd'hui en profondeur l'ensemble de l'écosystème culturel. Elle permet la génération d'images, de textes ou de musiques par des algorithmes, l'imitation de voix et de visages, l'automatisation de certaines tâches artistiques ou techniques. Ces technologies bouleversent déjà les conditions de création, de production et de diffusion des œuvres.

De telles évolutions soulèvent des questions fondamentales pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Derrière les promesses d'innovation et de productivité se profilent aussi des défis majeurs: la protection des droits d'auteur, la rémunération des créateurs, la transparence des contenus générés par une machine, la transformation des métiers culturels et la préservation de la diversité des expressions artistiques.

Madame la Ministre-Présidente, à plusieurs reprises dans notre commission, vous avez indiqué que le dossier faisait partie des chantiers prioritaires de la cellule «Culture» de votre cabinet. Vous avez également mentionné différentes pistes de travail: l'adoption de chartes éthiques dans certains secteurs culturels, l'intégration d'un volet déclaratif sur l'usage de l'IA dans les demandes de subvention, le développement de formations pour les professionnels ou une réflexion plus large sur l'adaptation du cadre réglementaire et des dispositifs de soutien public. Vous avez aussi évoqué un «grand chantier» consacré à l'IA dans le secteur culturel, mené en concertation avec les professionnels et lié aux travaux européens et internationaux.

Toutefois, malgré vos annonces, beaucoup d'acteurs culturels expriment aujourd'hui une certaine incertitude. Sur le terrain, les usages de l'IA progressent très rapidement, tandis que les règles, les balises et les outils d'accompagnement restent encore largement flous. Plusieurs initiatives annoncées semblent encore à l'état de réflexion ou de concertation, sans calendrier précis ou feuille de route clairement identifiée.

Où en est précisément le chantier annoncé sur les conséquences de l'IA dans le secteur culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles? Disposez-vous aujourd'hui

d'un état des lieux structuré ou d'un calendrier de travail? Les chartes d'utilisation responsable de l'IA adoptées dans certains secteurs, notamment dans le cinéma et dans les lettres et le livre, seront-elles étendues à d'autres filières culturelles en concertation avec les secteurs, comme vous l'avez mentionné à la fin du mois de janvier? Une généralisation des principes qui y sont présentés est-elle envisagée?

Vous avez indiqué que l'utilisation de l'IA devait désormais être déclarée dans les dossiers de demande de subvention. Comment un tel dispositif est-il concrètement mis en œuvre et évalué? Envisagez-vous de renforcer la transparence du système ou de préciser les critères d'appréciation pour les chambres de concertation? Quelles actions la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit-elle pour accompagner les artistes et les travailleurs culturels face à de telles mutations, notamment par le biais de formations, d'information et de l'adaptation des compétences?

Enfin, au-delà des initiatives sectorielles déjà engagées, travaillez-vous à une stratégie plus globale sur l'IA dans la culture, afin de garantir à la fois l'innovation, la protection de la création humaine et le respect des droits des artistes? Dans l'affirmative, dans quel calendrier et sous quelle forme une telle stratégie pourrait-elle voir le jour?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, l'Administration générale de la culture (AGC) a lancé un chantier global sur le numérique. Deux des quatre objectifs de ce chantier visent l'IA, le premier concernant la relation entre l'administration et les artistes et le second portant sur les pratiques de création elles-mêmes. Ce chantier s'inscrit dans un temps long; les questions soulevées sont vastes et interrogent en profondeur les pratiques, en ce qui concerne tant la régulation que les fonctions culturelles que sont la création, la diffusion et la conservation des œuvres.

À titre d'exemple de pratiques administratives déjà mises en œuvre, la Commission du cinéma a instauré un principe d'audition systématique des demandeurs, de façon à mieux distinguer les parts de création par l'IA et par l'intelligence humaine. Ce dispositif est en cours et sera analysé. Dans d'autres secteurs, une déclaration sur l'honneur concernant l'usage de l'IA dans la pratique artistique est demandée lors de la demande de subvention.

Par ailleurs, l'administration s'inscrit activement dans les débats internationaux et européens relatifs aux conséquences de l'IA sur les secteurs culturels, par exemple dans le cadre du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO.

En ce qui concerne les chartes d'utilisation responsable de l'IA adoptées dans certains secteurs, au-delà de leur usage dans les domaines du cinéma ou des lettres et du livre, le Conseil supérieur de la culture (CSC) s'est emparé de cette

problématique transversale et a lancé un groupe de travail réunissant toutes les chambres de concertation, dont celles du cinéma, et des écritures et du livre. Ce groupe de travail commence ses travaux ces jours-ci. L'administration accompagne cette réflexion et soutiendra sa mise en œuvre.

Quant aux dossiers de demande de subvention, la procédure pour l'obtention d'un contrat de trois ans demande désormais aux opérateurs d'indiquer s'ils ont utilisé un outil d'IA, mais uniquement à des fins statistiques. Ce dispositif sera analysé avant d'être éventuellement élargi.

Enfin, l'accompagnement des artistes et des travailleuses et travailleurs culturels pour la formation, l'information et l'adaptation des compétences afin de faire face à cette incroyable mutation est inscrit à l'agenda du groupe de travail mis sur pied par le CSC et l'AGC, tout comme la nécessité d'une stratégie plus globale pour favoriser l'innovation, protéger la créativité et préserver les droits fondamentaux des artistes.

Mme Fadila Laanan (PS). – Effectivement, le dossier est compliqué. Ces matières évoluent tellement vite que nous sommes toujours un peu à la traîne. Des groupes de travail se succèdent, on réfléchit, on fait des déclarations sur l'honneur. En définitive, comment vérifier la véracité des informations données par les travailleurs du secteur culturel en cas d'utilisation abusive de l'IA dans leurs projets?

J'entends que le CSC a placé la question à son agenda, mais je n'ai pas l'impression que vous soyez très proactive, Madame la Ministre-Présidente. Malheureusement, nous allons être vite dépassés et cela risque de nuire à la créativité de nos artistes et des travailleurs du secteur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Je vous invite à activer ces questions au plus vite.

Il faudrait aussi avancer sur la réglementation. J'entends qu'il y a beaucoup de réflexions aux niveaux européen et international et qu'on réfléchit aussi en Fédération Wallonie-Bruxelles. Maintenant, il faudrait avancer également dans les aspects législatifs et nous vous attendons à ce sujet, ainsi que sur d'autres textes. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu beaucoup de textes sur la culture et encore moins sur l'IA.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, de Mme Anne Lambelin, intitulée «Situation au Liban et résolution sur les conflits dans l'espace francophone», de M. Vincent Crampont, intitulée «Quels risques et quel soutien pour nos opérateurs face à une potentielle nouvelle crise énergétique?», de M. Bruno Lefèbvre, intitulées «Évaluation du décret du 17 juillet 2003 relatif au développement de l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative» et

«Organismes d'éducation permanente liés à des partis politiques soumis au décret-programme», et de M. Charles Gardier, intitulées «Numérisation de peintures», «Anima 2026» et «Rénovation du Palais des Beaux-Arts (PBA) de Charleroi», sont retirées.

La question orale de M. Olivier Maroy à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Cinémas de proximité en Fédération Wallonie-Bruxelles», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 12h50.*